

# Travail



Bureau  
International  
du Travail  
Genève

LE MAGAZINE DE L'OIT



## La fin du travail des enfants

Des millions de voix,  
un espoir partagé

N° 61, décembre 2007

Calendrier 2008  
des cours du  
Centre de Turin

Egalement dans  
ce numéro

Demain, une agriculture affranchie du travail des enfants • Le travail des enfants dans les mines • Travail des enfants et éducation pour tous • L'Inde se mobilise contre le travail des enfants • Les nouvelles technologies au service de la lutte contre l'exclusion sociale • Les syndicats face à la mondialisation • Reportage photo: la Chine au travail

# Conseil d'administration du BIT de 1919



Bâtiment de la marine nationale de Washington où s'est tenue la première session du Conseil d'administration du BIT le 27 novembre 1919

Arthur Fontaine, premier président du Conseil d'administration

Tandis que ce numéro du magazine *Travail* est en phase de bouclage, le Conseil d'administration du BIT tient sa 300<sup>e</sup> session. A quoi avait donc ressemblé la première réunion du Conseil de novembre 1919? Lors de la Conférence internationale du Travail de novembre 1941, au beau milieu de la seconde guerre mondiale, le Président des Etats-Unis, Franklin D. Roosevelt, avait déclaré:

«Visiblement la personne responsable de garantir les moyens matériels avait échoué quelque part. J'avais dû m'improviser un bureau dans le bâtiment de la marine et me procurer moi-même des fournitures et des machines à écrire...»

«A cette époque, l'OIT n'était encore qu'un rêve. Pour beaucoup, un rêve fou. Réunir les gouvernements pour fixer les normes internationales du travail: une idée à laquelle personne n'avait pensé jusque-là. Plus folle encore semblait l'idée de réunir les acteurs directement concernés – travailleurs et employeurs des différents pays – pour élaborer ensemble, avec les gouvernements, ces normes du travail. (...) Vingt-deux ans se sont écoulés et l'OIT a été mise à l'épreuve et a fait ses preuves.»

L'une des principales fonctions de cette première rencontre au sommet de l'Organisation était d'élire le premier Directeur général du BIT. Le choix devait a priori se porter sur Arthur Fontaine ou Harold Butler. Edward Phelan se souvient:

«La rencontre avait débuté de façon tranquille et même de façon informelle, mais rapidement l'ambiance s'est durcie. Seuls 21 des membres du Conseil d'administration étaient présents, aucune disposition n'ayant été prise pour désigner des adjoints et des suppléants aux délégués, mais pratiquement tous les membres les plus importants attendus à la Conférence étaient là – Fontaine, légèrement distant, à l'allure digne et tranquille d'un athlète un peu las; Delevingne, vigilant comme un chasseur aux aguets; Mayor des Plan-

ches et sa courtoisie d'un autre âge, l'air encore plus détaché que Fontaine; Carlier, avec sa longue barbe blanche bien taillée lui donnant un air royal; Jouhaux, 'flibustier' à la voix tonitruante doté d'un sens aigu de la politique...»

Il fut question de désigner un directeur par intérim en attendant la prochaine rencontre, mais «Jouhaux se dressa tout à coup sur ses pieds et, de sa voix forte, un brin menaçante et résolue, rétorqua que tout allait trop lentement. Les promesses faites aux travailleurs seraient-elles tenues?... Un directeur provisoire? (...) Laissons le Conseil d'administration faire son travail et prendre une décision définitive une fois pour toutes!».

La session fut suspendue, après quoi il fut convenu que le Conseil d'administration élirait un président et un directeur sans plus tarder. Arthur Fontaine fut élu président du Conseil. «Il cessait ainsi automatiquement de figurer parmi les candidats potentiels au poste de directeur.» Pendant les dix années que dura son mandat à la tête du Conseil d'administration, il s'acquitta de sa charge avec talent et brio.

«Lorsque Jouhaux demanda à ce qu'un directeur permanent soit nommé, Delevingne essaya en vain de calmer les esprits. Il s'agissait là de l'une des décisions les plus importantes que le Conseil d'administration devait prendre, or ses membres n'avaient ni le temps, ni les candidats à leur disposition pour faire leur choix.»

«Si vous n'avez pas de candidats, nous en avons un pour vous», interrompit l'impulsif M. Guérin, exacerbant encore un peu plus l'ambiance déjà électrique qui régnait à la Conférence.

C'est alors qu'Albert Thomas fit son entrée à l'Organisation internationale du Travail. «Rarement homme de cette stature a fait une entrée aussi inattendue et spectaculaire dans ce qui s'avèrerait être une présidence remarquable», écrit Phelan.

Et, le reste, comme l'on dit, c'est de l'histoire.

Le magazine *Travail* est publié trois fois par an par le Département de la communication et de l'information publique du BIT, à Genève. Aussi publié en anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, finnois, hindi, japonais, norvégien, suédois et tchèque.

#### RÉDACTEUR:

May Hofman Öjemark

#### EDITION ESPAGNOLE:

Réalisée avec le concours du Bureau de l'OIT à Madrid

#### RESPONSABLE DE LA PRODUCTION:

Kiran Mehra-Kerpelman

#### ASSISTANTE DE PRODUCTION:

Corine Luchini

#### RECHERCHE PHOTO:

Marcel Crozet

#### GRAPHISME:

MDP, OIT Turin

#### COUVERTURE:

Gill Button

#### COMITÉ DE RÉDACTION:

Thomas Netter (président), Charlotte Beauchamp, Lauren Elsaesser, May Hofman Öjemark, Kiran Mehra-Kerpelman, Corinne Perthuis, Hans von Rohland

Ce magazine ne constitue pas un document officiel de l'Organisation internationale du Travail. Les opinions exprimées ici ne reflètent pas nécessairement les vues du BIT. Les désignations utilisées n'impliquent de la part du BIT aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du BIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les textes et les photos du BIT peuvent être librement reproduits, à condition d'en mentionner la source. L'envoi d'un justificatif serait apprécié.

Toute correspondance doit être adressée au Département de la communication et de l'information publique du BIT, CH-1211, Genève 22 (Suisse).

Tél. +4122/799-7912

Fax +4122/799-8577

www.ilo.org/communication

Imprimé par:

OIT Turin

ISSN 1020-0010

# La fin du travail des enfants: Des millions de voix, un espoir partagé

En moins d'une décennie, l'OIT a accompli une avancée spectaculaire. Près de dix ans après l'adoption de la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, le monde est sur le point d'assister à un tournant historique autrefois inconcevable: l'élimination des pires formes de travail des enfants. A travers une série d'articles, le magazine *Travail* passe en revue les différents processus et avancées qui nous ont permis d'en arriver là, et examine les défis qui restent à relever.

**Page 4**



© M. Crozet/BIT

## EN COUVERTURE

La fin du travail des enfants: Des millions de voix, un espoir partagé **4**

## ARTICLES GÉNÉRAUX

Pour une agriculture affranchie du travail des enfants **10**

Une situation alarmante: Le travail des enfants dans les mines et les carrières **14**

Un nouvel itinéraire: Du travail des enfants à l'éducation et la formation **18**

SIMPOC: faire parler les chiffres **21**

L'Inde se mobilise contre le travail des enfants **22**

CIARIS: Les nouvelles technologies au service de la lutte contre l'exclusion sociale **25**

Encart détachable: Calendrier 2008 des cours du Centre de Turin

La Chine au travail: Relever les défis de la mondialisation et du travail décent *Reportage photo* **29**

## LECTURE

*Les syndicats face à la mondialisation* **35**

## RUBRIQUES

Planète Travail **38**  
• Le monde se mobilise contre le travail des enfants

Les Nouvelles **40**

- Le Conseil d'administration conclut sa 300<sup>e</sup> session
- Le Forum de Lisbonne sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable Préparer le terrain à un «Mouvement pour le Travail décent»
- Un nouveau rapport du BIT souligne qu'on peut réduire la mortalité liée à la maternité en agissant sur le lieu de travail
- La Journée internationale des personnes handicapées 2007
- Les aspects sociaux et relatifs au travail des systèmes mondiaux de production
- L'éducation ouvrière au XXI<sup>e</sup> siècle
- Une œuvre pionnière remporte le Prix ressources humaines 2007 de l'Institut Manpower pour l'emploi
- Guide des ressources sur l'emploi des jeunes

Champs d'action **47**

Médiathèque **50**

L'Organisation internationale du Travail (OIT), créée en 1919, groupe les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de ses 181 Etats Membres dans une action commune pour l'avancement de la protection sociale et l'amélioration des conditions de vie et de travail partout dans le monde. Le Bureau international du Travail (BIT), à Genève, est le secrétariat permanent de l'Organisation.

# La fin du travail des enfants

## Des millions de voix, un espoir partagé



© M. Crozet/BIT

**J**amais la mobilisation mondiale, la convergence des volontés et des actions contre le travail des enfants n'ont été aussi fortes que ces dix dernières années. A l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire du Programme pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), le magazine *Travail* s'est intéressé à ses réalisations et futures actions. Alec Fyfe, spécialiste principal de la question du travail des enfants, a contribué à cet article.

GENÈVE – Le 2 juin 1998, des centaines d'enfants sont venus plaider leur cause à la Conférence internationale du Travail après avoir participé à la Marche mondiale contre le travail des enfants qui les avait conduits dans plus de 100 pays. Ils ne se doutaient guère, alors, qu'en l'espace d'une décennie l'écho de leurs voix aurait retenti aux quatre coins du monde.

Moins de dix ans après, plus de 90 pour cent des 181 Etats Membres de l'OIT ont ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 – le processus de ratification le plus rapide de l'histoire de l'Organisation. Qui plus est, l'IPEC est

devenu aujourd'hui le principal programme de coopération technique de l'OIT, engageant 88 pays, avec 190 actions de terrain dans 55 de ces pays. Il dispose d'un budget annuel de 60 millions de dollars et d'une équipe de 450 personnes dont 90 pour cent travaillent sur le terrain.

«La voix de ces enfants a été entendue lors du débat qui s'est ouvert en 1998 et a conduit à l'adoption en 1999 de la convention n° 182», assure Michele Jankanish, directrice de l'IPEC et l'un des acteurs clés du déploiement de cette convention. «Ces enfants ont également créé un véritable précédent, en s'adressant directement aux délégués chargés d'une norme qui devrait changer non seulement leur vie, mais aussi celle de millions d'enfants de leur âge.»

«Nous souffrons et vous pouvez nous aider», tel était leur message», a-t-elle précisé lors d'un récent entretien avec *Travail*. «Cela nous a permis, à tous, de réaliser pour qui nous travaillons et quel est l'objectif de notre travail.»

Encore aujourd'hui, nous gardons présent à l'esprit l'immense ovation qui salua ces enfants ce

jour-là, acclamés par des milliers de délégués tripartites. Agissant pour éliminer ce que Kailash Satyarthi, l'un des principaux organisateurs de la marche, qualifiait de «tare indigne de l'humanité, qui ne saurait être tolérée», les gouvernements, les travailleurs et les employeurs se sont rassemblés pour lutter contre les pires formes de travail des enfants dans le monde entier.

Depuis 1999, l'OIT a pu constater:

- la ratification de sa convention n° 182 par plus de 160 de ses États Membres;
- l'émergence d'une mobilisation mondiale contre le travail des enfants, qui a suscité un consensus sans précédent: la mondialisation ne doit pas reposer sur le travail d'enfants produisant des biens bon marché écoulés dans les magasins des pays riches;
- l'acceptation, presque partout, de l'idée selon laquelle le travail des enfants – notamment sous ses pires formes – ne constitue pas un avantage économique, mais au contraire une perte inestimable de ressources humaines et un obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD);
- le lancement de programmes assortis de délais pour l'abolition des pires formes de travail des enfants dans 23 pays avec l'objectif d'éliminer ces pires formes d'ici à 2016.

### Un million de voix, un souci commun

D'où vient cette impressionnante mobilisation? Il y a vingt ans, une telle évolution aurait été impensable. A la fin des années 80, l'OIT ne comptait, en matière de travail des enfants, qu'un seul projet officiel dédié et un projet de terrain. L'année 1979, déclarée Année internationale de l'enfant, fut l'occasion d'attirer l'attention sur le travail des enfants. L'adoption, en 1989, de la Convention internationale des droits de l'enfant permit d'ouvrir de nouvelles perspectives aux débats internationaux, et un tournant historique fut amorcé dès la fin des années 90. Lors des conférences qui se sont tenues, en 1997, aux Pays-Bas, à Carthagène et en Norvège, les représentants des gouvernements, des travailleurs, des employeurs et de la société civile ont lancé un appel exigeant la fin du travail des enfants, auquel d'autres organisations des Nations Unies, comme l'UNICEF et la Banque mondiale, se sont jointes.

Ces appels – et les chants et slogans des enfants lors de la Conférence internationale du Travail de 1998 – commencèrent à être entendus dans le monde entier. Plus d'un million d'enfants furent soustraits de leur travail, par leurs familles, leurs gouvernements, ou des

accords entre syndicats et employeurs, et purent ainsi entamer une nouvelle vie en allant à l'école.

Pourtant, selon les estimations de l'OIT publiées en 2006, plus de 200 millions d'enfants, âgés de 5 à 17 ans, continuent aujourd'hui encore à travailler. Le nombre d'enfants effectuant un travail dangereux – la majeure partie des pires formes de travail des enfants – est estimé à 126 millions. La plupart des enfants (69 pour cent) travaillent dans l'agriculture, contre 9 pour cent dans l'industrie. De façon générale, la région Asie-Pacifique est celle qui compte le plus d'enfants actifs – 122 millions au total – suivie par l'Afrique subsaharienne (49,3 millions), l'Amérique latine et les Caraïbes (5,7 millions).

Cependant, l'OIT a également pour la première fois enregistré une tendance positive. Entre 2000 et 2004, le nombre d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillant a été réduit de 20 millions, en particulier parmi ceux occupant des travaux dangereux. C'est, dans l'ensemble, en Amérique latine et dans les Caraïbes que l'on a constaté la plus forte baisse du travail des enfants. Bien que celui-ci soit encore loin d'être éradiqué, ces tendances sont encourageantes.

### Convergence des volontés et des actions stratégiques

Il y a eu, au cours des dix dernières années, une forte convergence des volontés et des actions dans le cadre de la mobilisation mondiale contre le travail des enfants. La lutte contre ce dernier est de plus en plus perçue comme l'un des engagements essentiels pour réduire la pauvreté et promouvoir les droits de l'homme dans le monde.

La convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants a servi de catalyseur d'actions stratégiques centrées sur les besoins réels et a eu un effet d'entraînement en faveur de la précédente convention n° 138 sur l'âge minimum, 1973. Depuis 1999, les ratifications de deux des principales conventions de l'OIT sur le travail des enfants sont allées de pair. Le nombre de ratifications de la convention (n° 182) a largement dépassé celui de la convention n° 138, pourtant de 25 ans antérieure.

Aujourd'hui, on observe la formation d'un consensus dans le monde sur les nécessités suivantes:

- traiter en priorité les pires formes de travail des enfants;
- venir en aide aux catégories les plus vulnérables, notamment les filles;
- reconnaître que, si la pauvreté est une cause du travail des enfants, elle n'est pas une excuse pour ne pas agir;
- inscrire la question du travail des enfants dans les



© G. Crabrera/BIT



© M. Crozet/BIT



© G. Cabrera/BIT

- >>> cadres mondiaux du développement et de la défense des droits de l'homme, notamment l'Éducation pour tous (EPT);
- donner priorité à l'Afrique, principal défi en matière de développement.

Ce consensus a suscité l'engagement de toute une série d'acteurs, à tous les niveaux. Qui plus est, les ressources provenant des donateurs ont augmenté, notamment celles attribuées à l'OIT. A travers l'IPEC, l'OIT a reçu des apports exceptionnels et a mis en place une série d'outils techniques pour venir en aide à ses membres dans la lutte contre le travail des enfants.

Reste que beaucoup de défis doivent encore être relevés. Le mouvement mondial est aujourd'hui trop diffus et fragmenté, ce qui risque de donner lieu à des doublons inutiles et à des conflits d'intérêt. Même si chaque journée mondiale contre le travail des enfants donne lieu à des débordements d'enthousiasme, il semblerait que l'élan des années 90 s'affaiblisse quelque peu. Dix ans se sont écoulés depuis la Conférence d'Oslo; il est maintenant temps de faire le point et de se recentrer sur une nouvelle stratégie mondiale, tout en articulant davantage les efforts au niveau international.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Fyfe, A. *The worldwide movement against child labour: Progress and future directions*. BIT, Genève, 2007.  
*La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée*. Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, BIT, Genève, 2006.



© M. Crozet/BIT

#### La voie à suivre

Un certain nombre d'initiatives ont encouragé la coopération croissante entre les institutions internationales. A commencer par le lancement en 2000 du projet Comprendre le travail des enfants (UCW), dans lequel l'OIT a joué un rôle clé aux côtés de l'UNICEF et de la Banque mondiale, et qui a ouvert la

voie à un partenariat interinstitutions renforcé vers l'adoption de conceptions communes sur la collecte des données. S'en est suivi le lancement du Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous qui rassemble depuis 2005 l'OIT, l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque mondiale, le PNUD, l'Internationale de l'éducation et la Marche mondiale contre le travail des enfants, ainsi que des représentations gouvernementales, pour approfondir la cohérence entre ces deux objectifs. Ce nouveau modèle de partenariat pourrait être adopté dans d'autres domaines, notamment ceux de l'agriculture et la santé.

En tant que mandants de l'OIT, mais aussi en tant qu'organisations de masse reliant le local à l'international et en tant que groupes de pression auprès des gouvernements pour faire respecter leurs obligations internationales, les organisations d'employeurs et de travailleurs sont indispensables au succès de cette mobilisation mondiale (voir encadré page 7). Cependant, ces organisations doivent aujourd'hui s'intégrer pleinement dans le mouvement mondial, et réussir à s'implanter dans l'économie informelle où l'on trouve la majeure partie des enfants qui travaillent. Un gros effort doit encore être fait par les partenaires sociaux afin de développer et mettre en place des stratégies cohérentes qui prennent en compte les avantages comparatifs de chacun et évite ainsi les doubles emplois avec d'autres acteurs, comme les ONG. Tisser des alliances avec d'autres agents de la société civile partageant la même vision reste un défi important, aussi bien pour les organisations d'employeurs que pour les organisations de travailleurs.

Le défi des prochaines années sera de relancer la mobilisation mondiale autour d'une vision, de stratégies et d'objectifs communs. Les actions en faveur du consensus évoqué précédemment permettent d'être optimistes. On ne pourra, toutefois, pas se contenter des réponses habituelles pour y parvenir – notamment vu l'objectif ambitieux fixé par l'OIT d'éliminer toutes les pires formes de travail des enfants d'ici 2016, il faudra au contraire accélérer le cours des choses.

«Les participants à la Marche mondiale de 1998 ont éveillé tant de promesses et d'espoirs», affirme M<sup>me</sup> Jankanish. «Depuis, beaucoup a été fait, mais le temps est désormais venu de redoubler d'efforts. Les derniers 10 pour cent – la dernière part de la marche de l'OIT pour abolir le travail des enfants – seront sans doute les plus difficiles.»

«Les mandants tripartites de l'OIT sont des pionniers de la lutte contre le travail des enfants en maintenant cette question à l'ordre du jour et en construisant des alliances pour éliminer ce fléau aux niveaux national et mondial.»

*Juan Somavia, Directeur général du BIT, s'adressant à la Conférence internationale du Travail, le 9 juin 2006.*

### Un rôle essentiel

«...depuis la création de l'OIT, les organisations d'employeurs et de travailleurs ont été les véritables pionniers qui ont encouragé les principes fondamentaux, y compris la lutte contre le travail des enfants. (...) Les employeurs continuent à jouer un rôle essentiel dans les efforts nationaux et internationaux pour lutter contre le travail des enfants.

Les organisations d'employeurs peuvent, d'une part, veiller à ce que les entreprises qui leur sont affiliées soient bien conscientes de leurs obligations et les comprennent pour ce qui est du travail des enfants. D'autre part, les organisations nationales d'employeurs peuvent aider à rassembler les informations sur l'ampleur de ce type de travail dans les divers secteurs industriels et à influencer la mise en place de politiques nationales adéquates pour l'élimination du travail des enfants. Enfin, elles peuvent également travailler en partenariat avec les syndicats et d'autres partenaires naturels pour mettre en place les solutions pertinentes, tout particulièrement la formation professionnelle pour les enfants qui travaillent, et pour sensibiliser le public aux effets négatifs du travail des enfants et promouvoir les droits des enfants.»

«...plus de 70 pour cent des enfants qui travaillent sont employés dans l'agriculture et les mines. Ces deux secteurs devraient donc devenir le thème central de la lutte contre le travail des enfants à l'avenir.»

*M. Ashraf W. Tabani, employeur, Pakistan, parlant au nom du groupe des employeurs à la Conférence internationale du Travail, le 9 juin 2006.*

«Il s'agit de l'éventail de mesures le plus profond, le plus définitif et le plus ciblé que la communauté internationale ait adopté jusqu'ici avec l'aide de ses partenaires sociaux.»

*M. J.W.B. Botha, délégué des employeurs, Afrique du Sud; vice-président employeur de la Commission du travail des enfants, s'adressant à la Conférence internationale du Travail de 1999, au sujet de l'adoption de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants.*



### Tenir nos promesses

«La convention n° 182 est un parfait exemple du tripartisme et du mandat de l'OIT. Il est vrai que nous avons dû rappeler régulièrement que cette convention ne remplaçait pas, mais complétait la convention (n° 138) sur l'âge minimum – le recentrage du débat a aussi permis d'augmenter considérablement le nombre des ratifications de cette dernière. Aujourd'hui, l'approche holistique – les deux conventions ensemble, indissociablement liées à l'éducation de base universelle et également intégrées aux droits fondamentaux sous-tendants le travail décent – suscite un consensus croissant.»

«M. Leroy Trotman, porte-parole des travailleurs en 1998-99, aujourd'hui président du groupe des travailleurs, avait affirmé à l'époque que les syndicats ne devaient pas en rester là, considérant qu'avec l'adoption de la convention tout le travail était fait. Au contraire, chacun avait désormais de nouvelles responsabilités. De fait, les fédérations syndicales internationales n'ont jamais été aussi claires: nous devons promouvoir l'application des conventions et faire ce que nous seuls savons faire, à savoir nous organiser davantage dans les secteurs où le travail des enfants persiste.»

«La directrice de l'IPEC, M<sup>me</sup> Michele Jankanish, et moi-même avons évoqué récemment quelques souvenirs d'une décennie de coopération ponctuée par: l'élaboration de la convention n° 182; la promotion de sa ratification et de son application; la Marche mondiale contre le travail des enfants – la plus grande alliance entre syndicats/ONG jamais réalisée dans le monde, avec l'entrée à Genève en 1998 de centaines d'enfants

demandant à ce que l'élimination des pires formes de travail des enfants devienne une priorité absolue. Tim Noonan (Confédération internationale des syndicats libres), Ros Noonan (Internationale de l'éducation) et moi-même représentations alors les travailleurs à la commission chargée de rédiger la convention. Aujourd'hui, je suis, ici, notre porte-parole à l'IPEC et le représentant de la Confédération syndicale internationale (CSI) auprès du Conseil de la marche mondiale. Michele et moi-même sommes tombés d'accord sur le fait qu'aucune de nos réussites professionnelles n'égale ce à quoi nous sommes parvenus avec cette convention n° 182 – un sentiment sans aucun doute partagé par beaucoup de fonctionnaires de l'OIT et de délégués tripartites engagés.»

«Bien que nous soyons fiers de ce qui a été accompli, nous avons encore un long chemin à parcourir pour atteindre notre objectif: chaque enfant doit être à l'école, et tous les adultes doivent avoir un travail décent. Dans la négociation de la réforme des Nations Unies à laquelle nous participons, nous gardons présent à l'esprit que cette victoire nous la devons au dialogue social tripartite. Et nous ne devons jamais oublier non plus ce que les enfants attendent de nous: que nous tenions nos promesses.»

*M. Simon Steyne, porte-parole du groupe des travailleurs au Conseil d'administration du BIT, Comité directeur international de l'IPEC; représentant de la Confédération syndicale internationale (CIS) au Conseil de la marche mondiale; responsable des affaires internationales au Congrès des syndicats du Royaume-Uni, déclaration écrite, novembre 2007.*



**GENÈVE** – Tandis que l'OIT s'apprête à fêter son 90<sup>e</sup> anniversaire, cela fera bientôt dix ans que la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants a été adoptée. Le travail des enfants a toujours figuré parmi les principales préoccupations de l'OIT, mais ce n'est que depuis environ une quinzaine d'années qu'il fait l'objet d'une campagne parmi les plus importantes et les plus réussies de l'Organisation. Pour en savoir un peu plus sur la vision que l'IPEC a de l'avenir, le magazine *Travail* a rencontré sa directrice, Michele Jankanish, l'une des principales personnes responsables du déploiement de la convention n° 182.

*On dit que les pires formes de travail des enfants seront éliminées d'ici dix ans. Pensez-vous que ces prévisions soient réalistes?*

**Michele Jankanish:** Tout d'abord, nous devons accélérer nos efforts autant que nous le pouvons. Il s'agit là d'un impératif moral. Si l'on se met à y penser, 2016 est un horizon bien lointain et difficile à supporter pour les millions d'enfants qui risquent leur vie et n'ont pas la chance de suivre des études qui leur permettraient, à eux et à leur famille, d'avoir des perspectives d'avenir décentes.

Lorsque la Conférence internationale du Travail a adopté la convention n° 182 en 1999, elle a exprimé à quel point l'exploitation des enfants dans les pires formes de travail était insoutenable. Cela exigeait que soient pris immédiatement des

mesures d'urgence pour y mettre un terme. Se fixer un objectif permet de rester centré sur le caractère urgent de cet engagement.

Le «réalisme» est bien sûr relatif. Les objectifs les plus ambitieux ont démontré être tout à fait réalisables lorsqu'ils étaient poursuivis avec détermination. Inversement, les objectifs les plus modestes ne sont pas réalistes s'ils ne sont pas pris au sérieux. En définitive, il s'agit de savoir s'il existe une volonté politique d'atteindre l'objectif et cela dépend de l'intensité de l'effort consenti.

De plus, les tendances que nous avons identifiées dans le Rapport global de 2006 rendent optimiste quant à l'objectif fixé pour 2016. Bien évidemment, cela dépend de nombreux facteurs et, pour certaines régions, il sera plus difficile à atteindre. Il faut adopter une stratégie spécifique à chaque région qui prenne en compte les défis propres à chacune d'entre elles. Ainsi, l'Afrique subsaharienne fait l'objet d'une approche particulière en raison de la lenteur des progrès enregistrés, de l'impact du VIH/Sida et des conflits dont sortent de nombreux pays.

Pour atteindre notre objectif, nous comptons également sur le fait que les connaissances et les outils nécessaires seront disponibles. Pour ce qui est des ressources requises, les études de l'OIT ont montré que l'élimination du travail des enfants constitue un investissement extrêmement rentable, où les bénéfices escomptés sont sans commune mesure avec les coûts induits. La majeure partie des coûts doit permettre d'améliorer l'ac-

cès à l'éducation, ce à quoi la communauté internationale s'est déjà engagée lors du Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Dakar en 2000. En comparaison, le reste des ressources nécessaires pour parvenir à l'objectif d'éradication totale des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016 est très modeste. D'ailleurs, l'article 8 de la convention n° 182 dispose que les pays ayant ratifié ladite convention devront s'entraider. Il n'y a désormais plus aucune raison valable pour les atermoiements, s'il n'y en a jamais eu. On peut y arriver; alors il faut y arriver.

*Comment parvenir à une ratification universelle de la convention n° 182, ce qui serait une première dans l'histoire de l'OIT; et qu'est-ce que cela nous indique sur la perception internationale de cette question?*

**Michele Jankanish:** Oslo a permis d'éveiller l'attention et de susciter l'engagement de la communauté internationale, conduisant, peu après, à l'adoption de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants. L'enthousiasme a continué de croître au fur et à mesure que les pays ratifiaient l'un après l'autre la convention à un rythme très rapide. Nous avons obtenu 165 ratifications, mais il nous reste à parcourir un dernier bout de chemin difficile. Le Conseil d'administration n'a pas hésité, depuis l'adoption de la convention n° 182, à nous encourager dans la voie de la ratification universelle. Nous demandons aux mandants de l'OIT de poursuivre leur travail de sensibilisation



© M. Crozet/BIT



© M. Crozet/BITT

et de nous apporter leur soutien dans notre démarche vers la ratification universelle.

Il est clair, d'après la convention, que tous ceux qui l'ont ratifiée ne se préoccupent pas uniquement de protéger leurs propres enfants vis-à-vis des pires formes de travail, mais de ce qu'aucun enfant d'aucun pays, quel que soit le niveau de développement, ne doit être soumis à ce fléau. Cela dit, face à une réalité faite de pauvreté, d'exclusion et de discriminations extrêmes et persistantes, et caractérisée par l'absence d'accès à une éducation de qualité, il était clair que les seules déclarations d'intention ne suffisaient pas. Il fallait aider les pays pour éviter que le manque d'actions appropriées, de ressources et de volonté politique ne porte préjudice aux enfants.

L'article 8 exprime de façon concrète cette solidarité internationale qui veut que les Etats Membres s'engagent à s'aider les uns les autres pour éradiquer le travail des enfants – notamment ses pires formes. La solidarité peut être: l'aide au développement économique et social, la mise en place de programmes d'élimination de la pauvreté, des actions en faveur d'une éducation universelle, la mobilisation des ressources, des interventions ciblées et une assistance technique et juridique mutuelle.

*On peut citer de nombreuses réussites de l'OIT en termes de ratification ou autres. Pensez-vous, toutefois, que son travail ait permis une évolution des attitudes et des mentalités propices à l'abolition du travail des enfants?*

**Michele Jankanish:** Nous avons accompli de très importants progrès. Heureusement, nous avons réussi à dépasser le stade où tout cela n'était pas pris au sérieux, faisait sourire et était minimisé. Aujourd'hui, et je m'en réjouis, de telles attitudes ont fait place à une vision du monde plus ouverte et engagée. Il reste toutefois encore des poches d'ignorance. On ne prend, notamment, pas suffisamment la mesure du coût humain que représentent toutes ces générations d'enfants sacrifiées au travail et conduisant à une sous-utilisation de ressources humaines précieuses. Certains parents, eux-mêmes, ont du mal à apprécier ou distinguer un travail normal pour un enfant (comme donner un coup de main, apprendre, se prépa-



© M. Crozet/BITT

rer à aborder l'âge adulte) d'une activité qui nie leurs droits fondamentaux, en particulier le droit de ne pas être exploité.

Les événements qui ont lieu tous les ans à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants témoignent d'une très forte mobilisation dans les communautés du monde entier contre ce fléau, et d'une évolution des coutumes et du regard porté sur cette question. Lorsque je voyage, au fil des histoires que j'entends et de ce que je vois, je constate de mes propres yeux un changement dans la prise de conscience sur cette question et une sensibilisation croissante de l'opinion publique sur la nécessité de lutter contre le travail des enfants. Le travail de terrain mené par l'OIT et d'autres partenaires consiste à «faire la différence» et à permettre, chaque jour, à des enfants de se soustraire au travail et d'accéder à une éducation méritée. Certains enfants, eux-mêmes, me racontent leurs nouveaux rêves, des rêves auxquels ils peuvent croire désormais: autant d'histoires qui vous réconfortent et vous fendent le cœur.

L'engagement officiel vers une évolution des attitudes et des habitudes se traduit également par l'adoption continue de politiques et de législations visant à éliminer le travail des enfants. Il s'agit là d'un aspect essentiel qui garantit la solidité du processus de lutte contre le travail des enfants même si certains y renoncent.



© M. Crozet/BITT

# Pour une agriculture affran

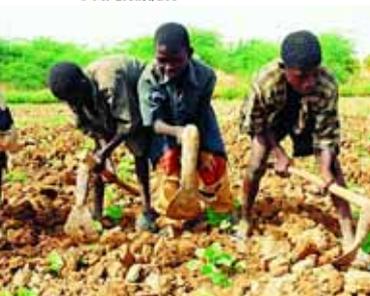


© M. Crozet/BIT

**L**a grande majorité des enfants exploités à travers le monde ne travaillent pas dans les fabriques, les ateliers clandestins ou le commerce ambulant des régions urbaines; du lever au coucher du soleil, leur vie se résume à planter et récolter, épandre des pesticides et garder les troupeaux dans les fermes et les plantations des régions rurales. Peter Hurst, du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), s'intéresse ici aux mesures prises par l'IPEC pour réduire le travail des enfants dans le secteur agricole.

GENÈVE – Grandir dans une ferme: à première vue, l'image d'une enfance rêvée, de filles et garçons travaillant au grand air aux côtés de leurs parents ou grands-parents et apprenant les valeurs et la satisfaction qu'apporte le travail semble idyllique. Mais la réalité est tout autre. Actuellement des millions d'enfants à travers le monde sont victimes d'exploitation dans des fermes et des plantations de tous types et de toutes tailles, et triment dans des conditions souvent effroyables, astreints à des travaux dangereux contre un salaire de misère, voire nul. Pour beaucoup de ces enfants, ce travail comporte des risques pour leur sécurité, leur santé et même leur vie. En outre, il les prive de scolarité.

© M. Crozet/BIT



Les enfants qui sont obligés de travailler pendant de longues heures dans les champs peuvent difficilement aller à l'école et suivre une formation, ce qui les empêche de sortir de la pauvreté. Les filles sont d'autant plus concernées qu'elles cumulent souvent tâches domestiques et travail dans les champs.

Indépendamment de l'âge, l'agriculture compte, avec l'extraction minière et la construction, parmi les trois secteurs les plus dangereux en termes de morts, d'accidents et de blessés. D'après les statistiques de l'OIT, l'agriculture concentre près de la moitié des accidents mortels du travail (BIT, 2000, p. 3). Les risques potentiels sont nombreux et les niveaux de risques élevés. Bien souvent, les enfants sont contraints à travailler de longues heures, à utiliser des outils affilés conçus pour des adultes, à porter des charges trop lourdes pour eux et à manipuler des machines dangereuses. Ils sont également exposés aux pesticides toxiques, aux maladies, à des températures extrêmes et à des conditions d'hygiène malsaines. Ils sont aussi souvent victimes d'abus et de harcèlement. Cette liste est loin d'être exhaustive.

Mais toutes les formes de travail auxquelles sont affectés des enfants dans le secteur agricole ne leur portent pas préjudice ou n'entrent pas dans la catégorie des travaux à éliminer conformément à la convention (n° 138) sur l'âge minimum ou la convention

# Prévalence du travail des enfants

© M. Crozet/BIT

(n° 182) sur les pires formes de travail des enfants. Il ne s'agit pas d'éliminer les activités appropriées à l'âge des enfants, ne présentant qu'un risque mineur et ne les privant pas d'éducation et de temps libre. De fait, de nombreux types de travail peuvent être bénéfiques aux enfants, car ils les dotent de compétences pratiques et sociales qui leur permettront de gagner leur vie lorsqu'ils seront adultes. Les jeunes astreints à certains travaux agricoles font souvent preuve de confiance en eux, d'estime de soi et de compétences professionnelles. L'OIT s'est associée à des organisations agricoles internationales pour promouvoir le travail décent des jeunes dans le secteur agricole (voir encadré).

L'exploitation des enfants est ailleurs; vu le caractère intrinsèquement dangereux de nombreuses activités agricoles, la ligne entre l'acceptable et l'inacceptable est vite franchie. Le problème ne se cantonne pas aux pays en développement et frappe aussi les pays industrialisés. Que les enfants travaillent à la ferme familiale, louent leurs services à d'autres agriculteurs ou planteurs, ou migrent avec leurs parents pour travailler comme ouvriers agricoles, ils sont confrontés à des risques plus élevés que les adultes. Leur corps et leur esprit étant en pleine évolution, l'exposition à des risques sur le lieu de travail peut avoir des conséquences plus dévastatrices et durables, entraînant parfois des handicaps irréversibles. En outre, l'inexpérience et l'immaturation des enfants peuvent accroître le risque d'accident et d'autres préjudices physiques et psychologiques.

Alors que de nombreux pays sont parvenus à faire reculer le travail des enfants dans plusieurs secteurs, divers facteurs compliquent la tâche dans le secteur agricole, au rang desquels figurent: la prépondérance de l'agriculture, l'âge très jeune à partir duquel les enfants commencent à travailler, l'absence de visibilité de ce travail, le manque d'éducation, la pauvreté, ainsi que les comportements et les préjugés bien ancrés sur le rôle dévolu aux enfants des régions rurales.

«Le secteur rural se caractérise souvent par un manque d'écoles ou par des écoles de qualité variable, par des difficultés à conserver les instituteurs dans des régions rurales isolées, par les difficultés d'accès à l'école, par des taux d'assiduité scolaire médiocres ou inégaux, par des exigences moins élevées de résultats et de réussite scolaire», souligne Michele Jankanish, directrice de l'IPEC. «Les enfants sont aussi parfois

contraints de parcourir de longues distances à pied pour aller et revenir de l'école. Même lorsque les enfants sont scolarisés, les vacances scolaires sont souvent organisées en fonction des semailles et des récoltes.»

Le rapport global de l'OIT de 2006, *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée*, qui a fait l'objet d'une discussion lors de la Conférence internationale du Travail de 2006 et a reçu le soutien des gouvernements, ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs, appelle à l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016. Sans un effort concerté pour réduire le travail des enfants dans le secteur agricole – secteur économique qui occupe 70 pour cent des enfants qui travaillent dans le monde, soit plus de 132 millions de garçons et de filles âgés de 5 à 14 ans, parmi lesquels beaucoup exécutent des travaux dangereux, il sera impossible de réaliser cet objectif.

«Pour que le développement rural et agricole soit viable, il ne peut continuer à être bâti sur l'exploitation des enfants. Si l'on ne met pas en œuvre un effort concerté pour réduire le travail des enfants dans l'agriculture, il sera impossible d'atteindre l'objectif de l'OIT – éliminer les pires formes de travail des enfants – d'ici à 2016», conclut Michele Jankanish.

## Aller de l'avant

Pour lutter contre le travail des enfants dans le secteur agricole, l'OIT propose une nouvelle stratégie fondée sur un partenariat avec les grandes organisations agricoles internationales suivantes:

- l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO),
- le Fonds international de développement agricole (FIDA),
- l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (IFPRI/CGIAR),
- la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA), et
- l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA).

Les institutions et organisations agricoles internationales peuvent largement contribuer à l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture, notamment pour ce qui concerne les travaux dangereux. Elles constituent un intermédiaire influent au niveau



## PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT CHEZ LES JEUNES DANS LE SECTEUR AGRICOLE

La promotion du travail décent des jeunes dans le secteur agricole est l'un des principaux axes d'action de l'IPEC en matière de lutte contre le travail des enfants. La création d'emplois pour les jeunes dans ce secteur contribuerait à lutter contre le travail des enfants, à promouvoir le travail et le développement rural et à réduire la pauvreté en augmentant les revenus. Mais beaucoup de jeunes refusent de travailler dans le secteur agricole en raison des rémunérations trop faibles, des horaires trop longs, des conditions de travail difficiles et dangereuses, et des faibles possibilités de carrière qu'offre le secteur.

Pour attirer les jeunes de 15 ans et plus vers ce secteur, le travail doit s'accompagner de formations adéquates, offrir de bonnes possibilités d'emploi et de carrière, ainsi que des conditions d'emploi décentes, aussi bien en termes de rémunération que de sécurité. Le défi consiste à mettre en place ces conditions et ces normes. Il faut aussi permettre aux jeunes en âge de travailler (conformément à la convention n° 138) de le faire dans l'agriculture sans que cela n'entrave leurs études.

>> national du fait des relations étroites qu'elles entretiennent avec les ministères de l'agriculture, les services de vulgarisation agricole, les organisations et coopératives d'agriculteurs, les organisations de producteurs, les organismes de recherche, etc.

Lancé, à l'occasion de la journée contre le travail des enfants de 2007, par la signature de la *Déclaration d'intention sur la coopération contre le travail des enfants dans l'agriculture* lors de la Conférence internationale du Travail, le Partenariat s'est fixé un certain nombre d'objectifs de départ, à savoir:

1. Appliquer la législation sur le travail des enfants.
2. Prendre des mesures pour s'assurer que les enfants n'exercent pas de travaux dangereux dans l'agriculture.
3. Promouvoir les stratégies et programmes ruraux visant à améliorer le niveau de vie des populations rurales, et intégrer la question du travail des enfants dans les politiques agricoles.
4. Dépasser les clivages urbain-rural et hommes-femmes dans l'éducation.
5. Promouvoir l'emploi des jeunes dans les zones agricoles et rurales.

#### Promouvoir l'emploi rural pour réduire la pauvreté

La question de l'élimination du travail des enfants dans le secteur agricole est également intégrée par l'IPEC dans le rapport de discussion générale de la session de 2008 de la CIT sur la Promotion du travail rural pour réduire la pauvreté.

Les enfants qui travaillent dans les régions rurales représentent une source intarissable de main-d'œuvre bon marché. L'importance du travail rural des enfants, notamment dans l'agriculture, constitue un frein au travail décent et à l'emploi des adultes et affaiblit les marchés du travail ruraux, dans la mesure où il alimente un cercle vicieux où les revenus des ménages, aussi bien des exploitants que des salariés, ne suffisent pas à couvrir les besoins des familles.

Par ailleurs, la pauvreté qui sévit dans les régions rurales conduit les jeunes à migrer vers les centres urbains, où ils subissent le plus souvent l'exploitation par le travail, ou le chômage et le sous-emploi – fuyant la pauvreté rurale pour une autre forme de pauvreté: la pauvreté urbaine.

Le travail des enfants compromet aussi les efforts de promotion de l'emploi rural chez les jeunes dans des conditions d'emploi décent. Les enfants qui ont atteint l'âge minimum légal de travail dans leur pays (14 ans et plus) continuent à être exploités et à exercer des travaux dangereux, sans pratiquement aucune perspective d'avenir.

Il est désormais largement admis que le travail des enfants ne peut être combattu indépendamment de la question de la pauvreté en milieu rural.

#### Renforcer la capacité des parties prenantes

Jusqu'à présent, moins de 15 pour cent des programmes et actions de l'IPEC ont porté spécifiquement sur la question agricole. Toutefois, des projets

© M. Crozet/BIT



### L'IPEC ET LA SIFI S'ASSOCIENT CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

**R**udy est le cinquième d'une fratrie de 7 enfants. À 15 ans, il a quitté le lycée pour aider son père à la ferme. Ses deux frères aînés venaient tout juste de mourir dans un tragique accident.

Rudy pensait qu'il était de son devoir de pourvoir aux besoins de ses cadets. «Je craignais que mes plus jeunes frère et sœur ne doivent quitter l'école pour travailler parce que nous n'avions pas assez d'argent», déclare Rudy.

Selon une étude menée en 2001, plus de 60 pour cent des enfants de 5 à 17 ans qui travaillent sont employés dans des fermes. Beaucoup d'entre eux travaillent de longues heures sous un soleil brûlant, et risquent de se blesser avec une *spading*, appellation locale désignant la lourde machette utilisée pour couper la canne à sucre. Ils sont également exposés aux produits chimiques et aux fertilisants qu'ils manipulent à mains nues.

En 2006, l'IPEC a noué un partenariat avec la Fondation de l'industrie sucrière (SIFI) pour s'attaquer au travail des enfants dans les Visayas occidentales. La SIFI est une fondation philippine qui réunit planteurs de canne et représentants des fermiers pour répondre aux préoccupations des travailleurs du sucre.

Le programme IPEC-SIFI a permis aux enfants qui travaillent dans les plantations de bénéficier de formations professionnelles et de bourses d'études, et à la centaine de membres de leur famille qui travaillent aussi sur ces exploitations de canne à sucre de participer à des séminaires pour développer leurs compétences commerciales.

Rudy a rejoint 80 autres jeunes qui suivaient une formation. Après une période de 75 jours de formation sur le tas, dans une entreprise qui loue de l'équipement lourd pour le secteur du bâtiment, Rudy a été embauché par l'entreprise comme assistant mécanicien. Comme Rudy n'a pas encore 18 ans, ses conditions de travail, comme ses activités, sont surveillées afin de s'assurer qu'il n'effectue pas de tâche dangereuse au sens des normes de l'OIT relatives au travail des enfants.

Mais Rudy ne craint désormais plus que ses deux cadets ne quittent l'école pour les champs de canne à sucre. «Je suis heureux d'apporter de l'argent à mes parents pour qu'ils envoient mes jeunes frère et sœur à l'école», dit-il.



© M. Crozet/BIT

pilotes visant plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique latine ont été mis en place dans le domaine agricole au cours des cinq dernières années, et un certain nombre d'autres projets récents de l'IPEC, visant les zones rurales de ces régions et d'autres régions du monde, portent en partie sur la question de l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture (voir encadré).

Ces projets agricoles sont fortement axés sur la réalité locale. Ils cherchent, en règle générale, à renforcer les capacités des parties prenantes dans la lutte contre le travail des enfants, à mener des campagnes de sensibilisation dans les villages et les communautés, et à impliquer les membres de la communauté dans des activités telles que le contrôle du travail des enfants. Les projets intègrent le plus souvent possible les organisations d'employeurs et les organisations syndicales pour que le dialogue social entre ces groupes soit renforcé. Ils peuvent aussi faire participer des ONG.

Une des tendances récentes en matière d'élimination du travail des enfants dans l'agriculture consiste en initiatives axées sur l'apparition d'un produit agricole spécifique et l'implication des parties prenantes intervenant tout au long de la chaîne d'approvisionnement du secteur choisi. Certaines se focalisent sur l'action directe auprès des enfants et de leur famille, la sensibilisation et le renforcement de la capacité des agences locales. D'autres concentrent leurs efforts à l'échelon national et mondial, et définissent des codes de conduite et des programmes de labellisation dans l'objectif de contraindre les exportateurs et les fournisseurs à interdire le travail des enfants et à contrôler son éradication. L'IPEC a appuyé plusieurs de ses alliances sectorielles au cours des dernières années, notamment dans le secteur de la banane, du cacao et du tabac.

#### Travailler avec les employeurs et les syndicats

L'IPEC et ACTRAV (Bureau des activités pour les travailleurs) ont coopéré sur le terrain, au Ghana, au Kenya et en Ouganda, en étroite collaboration avec les syndicats agricoles des différents pays, à la mise sur pied de formations de formateurs destinées aux agriculteurs sur le thème de l'élimination des formes dangereuses de travail des enfants.

Les formateurs ont organisé dans les fermes, les villages et les communautés des formations et des conférences de sensibilisation à la

question du travail des enfants. Fermiers, villageois, chefs, responsables administratifs locaux, entrepreneurs, bénévoles, salariés, producteurs, etc.: tous les acteurs étaient concernés.

L'IPEC et ACTEMP (Bureau des activités pour les employeurs) ont collaboré sur le renforcement des capacités des organisations d'employeurs en matière de travail des enfants dans le secteur agricole commercial. L'IPEC a organisé trois ateliers de formation destinés aux organisations d'employeurs; le plus récent est celui organisé conjointement par ACTEMP, l'IPEC et le CIF-OIT.

Des formations destinées aux salariés – notamment des projets relatifs au renforcement des capacités nationales sur le travail des enfants dans l'agriculture commerciale, mais aussi d'autres secteurs, comme l'exploitation minière – ont été organisées en Azerbaïdjan, en Ethiopie, au Ghana, au Malawi, en Moldavie, au Mali, en Mongolie, en Ouganda, au Zimbabwe, en Géorgie, au Kenya, au Népal, aux Philippines, en Afrique du Sud, au Swaziland, en Tanzanie, en Turquie et en Zambie.

Sa contribution substantielle à la lutte contre le travail des enfants dans de nombreux autres secteurs fait que l'IPEC est désormais mieux à même de se consacrer à une tâche immense et complexe: l'élimination des formes dangereuses de travail des enfants dans l'agriculture.

© P. Deloche/BIT



#### POUR EN SAVOIR PLUS

*La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée*, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail 2006 (Genève, 2006).

*Tackling hazardous child labour in agriculture: Guidance on policy and practice* (Genève, 2006). Voir partie III sur les initiatives des parties prenantes.

<http://www.ilo.org/ipec/areas/Agriculture/lang--en/index.htm>

*L'action de l'IPEC contre le travail des enfants: Faits marquants 2006* (Genève, 2007).

*Sécurité et santé dans l'agriculture: Rapport (VI) I*, Conférence internationale du Travail, 88e session, Genève, 2000.

*International Agricultural Partnership* (brochure).

# Une situation alarmante

## Le travail des enfants dans les mines et les carrières



© E. Gianotti/BIT

**P**rès d'un million d'enfants, âgés entre 5 et 17 ans, travaillent dans des petites exploitations de mines et carrières appartenant au secteur informel, en violation de la convention n° 182 de l'OIT. Les enfants creusent et extraient des minerais des mines souterraines, plongent dans des rivières et des tunnels inondés, et transportent des matériaux lourds. Ils broient des roches et les mélangent à des extractions de mercure pour en extraire de l'or. Ils concassent les roches pour en faire du gravier. Ils vivent dans des zones où la terre, l'eau et l'air risquent d'être contaminés par des métaux lourds. Tous les jours, ces enfants risquent de se blesser sérieusement, de tomber gravement malades et même de mourir. Le magazine *Travail* se penche ici sur les recherches et les actions mises en place par l'IPEC pour éliminer l'exploitation des enfants dans le secteur des mines.

LA RINCONADA, Pérou – Comme beaucoup d'autres enfants de La Rinconada, Braulio, 14 ans, travaille à la mine depuis très jeune. En tant que *quimbalerero* (concasseur de pierres), il doit transporter de lourdes charges de minerai.

«Un jour où je ne me sentais pas bien et étais très fatigué, je suis tombé à plusieurs reprises et à la sortie de la mine ma charrette s'est renversée, laissant tomber tout le minerai. C'est alors que le capitaine m'a vu et m'a durement frappé», raconte-t-il.

Braulio avait entendu parler du Programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) et de son projet en place dans les mines de La Rinconada. Ce projet qui bénéficiait à la communauté a permis, grâce à son partenariat avec l'organisation Care International, de venir en aide à près de 2 500 enfants.

«J'avais entendu parler du projet à la radio. J'ai décidé de contacter les responsables. Ils sont venus à la mine, se sont entretenus avec le directeur et l'ont sanctionné.»

En assistant aux réunions organisées dans le cadre du projet de l'IPEC, Braulio, ses frères et son père ont vite compris que «travailler n'était pas bon pour [eux]». «J'avais des douleurs, parfois nous ne mangions pas à notre faim, et il n'était pas évident d'aller à l'école et étudier. Mon père fut très reconnaissant aux responsables du projet et leur annonça que

<sup>1</sup> *Girls in mining: Research finding from Ghana, Niger, Peru and the United Republic of Tanzania*, Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes, IPEC. OIT, Genève, 2007. D'après le document de travail: *Girls in mining* (Les filles dans les exploitations minières), [www.ilo.org/childlabour](http://www.ilo.org/childlabour)

dorénavant lui seul travaillerait et que nous pourrions nous consacrer à l'école.»

De 2000 à 2004, l'IPEC a soutenu trois initiatives de prévention dans les communautés minières du Pérou, ainsi que dans les régions de l'Arequipa, de Puno et d'Ayacucho. Des efforts combinés ont également permis une sensibilisation au niveau national. Les initiatives pilotes ont montré que l'élimination du travail des enfants dans les mines passe par une amélioration de l'industrie minière, de sa technologie, de sa création de revenus, de sa protection sociale, de ses services de base, de son organisation, et de la sensibilisation au niveau national et régional. Pour ne citer qu'un exemple, la mise en place à Santa Filomena d'une usine de production moderne a permis d'éliminer totalement le travail des enfants.

### Une situation tragique pour les filles

Depuis quelques années, le travail des enfants dans les mines ne concerne plus que les petites exploitations du secteur informel. Bien qu'officiellement plus un seul enfant ne travaille dans le secteur formel, les conditions dans lesquelles les garçons et filles travaillent dans ces petites exploitations de fortune du secteur informel sont intolérables, et affectent parfois davantage les filles. Une étude menée en 2006 au Ghana, au Niger, au Pérou et en République-Unie de Tanzanie, mettant en avant les risques encourus par les filles qui travaillent dans les mines, a été présentée publiquement pour la première fois à la Conférence sur les communautés et les mines de petite taille (CASM) qui s'est tenue à Ulaanbaatar, en Mongolie, en septembre 2007.

Cette nouvelle étude de l'OIT\* montre la façon dont l'IPEC a commencé à traiter la question en coopération avec les autorités locales. L'étude remet en question les lieux communs relatifs au partage des rôles entre les filles et les garçons dans les communautés des mines artisanales.

«Une compréhension insuffisante du problème se traduit par une intervention insuffisante», souligne Susan Gunn, experte du Programme IPEC qui a commandé ce rapport. «Les politiques et les programmes d'action qui s'intéressent à la question du travail dans les petites mines artisanales ignorent que de nombreux enfants y travaillent et y sont exposés à des risques comparables à ceux des adultes, voire plus graves ... et que, parmi ces enfants, beaucoup sont des filles. De sorte que ces filles ne bénéficient ni des allocations, ni de l'aide sociale prévue dans ces programmes.»

Les filles participent généralement aux activités d'extraction, de transport et de fabrication de minerais, ainsi qu'à d'autres activités connexes comme la vente de nourriture et de provisions aux mineurs. Leurs activités sont tout aussi dangereuses que celles des garçons. Les filles sont d'ailleurs souvent soumises à des horaires plus longs et à un volume de travail plus important que ces derniers, et ont moins de probabilité de cesser de travailler, d'aller à l'école ou de se réinsérer. La demande croissante de cette main-d'œuvre, encouragée par l'immense pauvreté dans laquelle se trouvent les familles, ne s'accompagne pas d'un allègement des responsabilités domestiques des filles. Celles qui travaillent dans les mines sont presque toujours obligées de cumuler des activités scolaires, un travail et des tâches domestiques; une situation susceptible d'entraîner des journées de travail de plus de

## TRAVAILLER AVEC LA COMMUNAUTÉ LOCALE

En raison du danger qu'il représente, le travail dans les mines et les carrières tombe sous le coup de la convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et doit être interdit et éliminé en toute urgence. Avec un peu moins d'un million d'enfants concernés, un chiffre important sans être écrasant, les gouvernements, les entreprises et les organisations de travailleurs ont fait part de leur volonté de résoudre le problème. Les projets pilotes menés par l'IPEC en Mongolie, en Tanzanie, au Niger, au Ghana, au Burkina Faso et dans les pays andins d'Amérique du Sud ont démontré que la meilleure façon d'aider les enfants exploités dans les mines était de travailler étroitement avec leurs propres communautés. L'OIT renforce la capacité nationale et locale à travers ses mandants et ses partenaires, et vise des actions pour accélérer le retrait des enfants des mines et des carrières.

### Services sociaux et de santé

Une aide est immédiatement apportée aux enfants qui travaillent dans les mines – nourriture, eau potable, vaccins, premiers soins, soins de santé. Les jeunes en âge de travailler bénéficient également de services de soutien, comme l'aménagement d'espaces de repos sûrs, de centres d'accueil et de services d'orientation et d'aide psychosociale.

### Protection juridique

Veiller à superviser et à inspecter le travail dans les mines et les carrières, ainsi qu'à y faire respecter les dispositions relatives à l'âge minimum et aux conditions de sécurité en vigueur, contribuent à faire baisser le nombre d'enfants qui travaillent dans ce secteur. La surveillance des zones frontalières peut aider à réduire le trafic de jeunes travailleurs.

### Education

Avec des crèches et des écoles maternelles à leur disposition, les parents ont moins, voire plus du tout, besoin d'amener leurs enfants dans les mines avec eux. Les bourses d'études et les classes de rattrapage ouvrent des débouchés aux enfants ayant peu fréquenté l'école ou n'ayant pas les moyens de poursuivre des études supérieures. L'enseignement extrascolaire et la formation professionnelle sont adaptés aux jeunes plus âgés.

### Création de revenus et autres emplois

La pauvreté pousse les enfants et leur famille à chercher du travail dans les mines et les carrières. Pour soustraire ces enfants au travail, il faut prévoir d'autres moyens de revenus alternatifs pour leur famille. L'accès au crédit et à la formation, ainsi que des services de placement peuvent aider les parents à moins dépendre du travail de leurs enfants.



© M. Crozet/BIT



© E. Gianotti/BIT

>>> 14 heures, des horaires excessifs d'activités souvent dangereuses; il reste alors peu de temps pour se reposer, récupérer, ou aller à l'école.

D'après cette étude, dans la zone minière de Minerani en Tanzanie, les filles passent entre 42 et 70 heures par semaine, sept jours sur sept, à travailler à la vente de minerais, contre 28 à 56 heures pour les garçons; et entre 84 et 90 heures par semaine, contre 56 à 70 heures pour les garçons, pour ce qui est des autres activités secondaires.

La vente de nourriture et le travail domestique sont des activités exclusivement réservées aux femmes. A peine âgées de 9 ans, les filles doivent souvent aider leur mère à préparer à manger et à boire. Pour atteindre leur père ou les clients sur le site, ces filles

© E. Gianotti/BIT



doivent traverser des terrains dangereux, susceptibles de s'effondrer d'un moment à l'autre, probablement contaminés par le mercure et jonchés de rochers coupants. Elles doivent porter de 20 à 25 l d'eau ou des cargaisons de 20 kg, cela trois à quatre fois par jour.

Les filles sont souvent employées dans les bars et les restaurants des villes minières. Au Pérou, les enquêteurs ont trouvé que, en dehors du travail minier, des fillettes de 10 à 12 ans travaillant dans les mines jusqu'à 12 heures par jour sont aussi employées dans les bars des mineurs et soumises à des abus sexuels de la part des clients ou des employeurs. A Minerani, sur 135 fillettes interrogées par les enquêteurs, 85 déclarent être contraintes à la prostitution, 25 d'entre elles à temps plein. Les filles ne peuvent refuser de se prostituer, y compris les plus jeunes. Les exploitations minières attirent beaucoup d'hommes dans la région, qui peuvent facilement proposer aux femmes et aux filles d'échanger leurs faveurs contre de la nourriture et des vêtements.

#### Les séquelles physiques

Les blessures subies dans les exploitations minières peuvent être extrêmement graves. Les enfants y transportent des outils de travail et des explosifs à plus de 300 m de profondeur. Travailler à l'intérieur ou aux alentours d'une zone d'extraction expose les enfants à un risque réel d'accident ou de chute. Porter des charges lourdes peut endommager le cou et la colonne vertébrale et laisser des séquelles pour toute la vie. Travailler au concassage des pierres peut entraîner des lésions dues aux tessons de pierres volants, à la manipulation d'outils trop grands pour des enfants (surtout pour des filles), ainsi qu'à l'exposition constante à des bruits et des vibrations. Le concassage et l'enlèvement des décombres peuvent provoquer de graves coupures et ecchymoses, de même qu'ils peuvent rendre sourd ou aveugle, causer des infections respiratoires ou endommager définitivement le système nerveux.

Sans doute, le plus dangereux pour les travailleurs reste l'exposition au mercure liquide et aéroporté, pendant l'étape d'amalgamation des minerais. Le mercure peut brûler la peau et atteindre mortellement les organes internes. Il s'agit d'une substance extrêmement nocive. Les enfants n'ont généralement reçu aucune instruction concernant le risque que représente le mercure pour la santé et l'importance d'éviter toute inhalation du produit et tout type de contact avec la peau. Ils ne sont, souvent, pas au fait des règles de protection de base, comme le port de gants, et les précautions d'utilisation de la substance.

Comme beaucoup d'autres travailleurs migrants, Hadiza, ainsi que ses frères et sœurs et ses parents, sont partis à la recherche d'une vie meilleure à Komabangou, au Niger, où ils ont été employés au lavage de l'or et à l'extraction des déblais et du minerai des puits. Pourtant Hadiza, âgée de 7 ans, résista: «Les petites filles ne sont pas faites pour travailler dans les mines d'or», dit-elle. «J'ai réussi à m'échapper à deux reprises et à me cacher dans la famille de l'un de mes amis, mais à chaque fois j'ai été ramenée.»

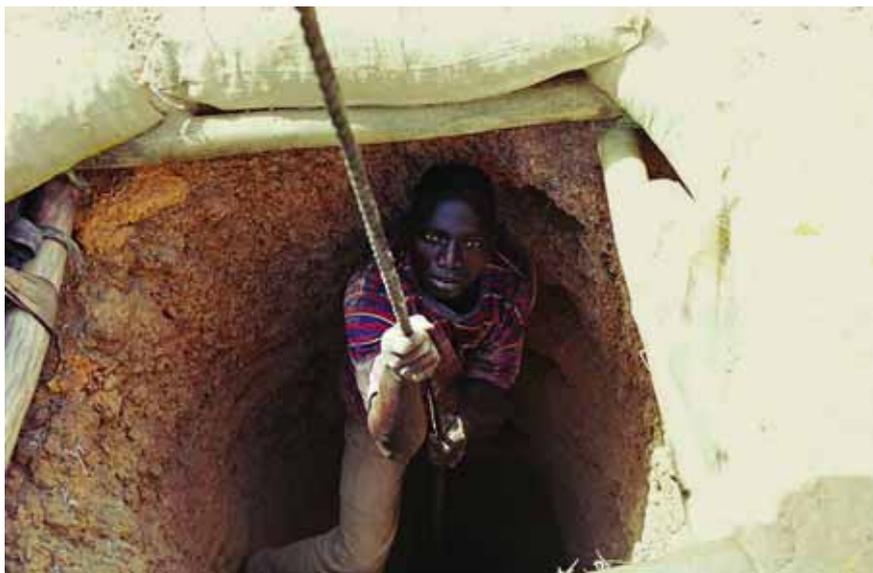
Jusqu'au jour où Hadiza commença à souffrir de crises d'asthme et fut conduite chez un médecin. Celui-ci annonça au père que sa fille suffoquerait et mourrait si elle continuait à travailler. Le père comprit. Il prit la décision d'interdire à ses enfants de travailler dans les mines d'or. Au même moment (en 2006), les autorités bannirent le recours à des filles de moins de 15 ans dans l'extraction et le traitement de l'or.

Junindo et Kifliadi, originaires du village Batu Butok, en Indonésie, ont également travaillé dans les mines d'or pendant leurs années d'école. A force de travailler au rythme de deux à trois heures par jour, dans des rivières contaminées sans aucun équipement de protection, Junindo a commencé un jour à sentir des douleurs aiguës aux oreilles et à perdre progressivement l'ouïe – à cause des changements de pression de l'air sous l'eau – et à voir ses bras couverts de coupures – dues aux cailloux du fond de la rivière. Alors qu'il venait d'intégrer la sixième à l'école, Kifliadi a développé une infection pulmonaire, qui affecta le déroulement de sa scolarité.

La campagne menée par l'organisation PADI Indonesia (Padi Nusantara, [www.padinetwork.org](http://www.padinetwork.org)), partenaire de l'IPEC, a aidé les garçons à prendre conscience de l'importance de l'éducation pour leur futur. Ils ont suivi des programmes de formation dans différents secteurs: la sylviculture, la gestion et le management, et l'informatique. L'expérience acquise leur a non seulement permis d'abandonner leurs activités minières pour d'autres moins dangereuses dans le secteur de la pêche, mais aussi de rêver d'un avenir meilleur. Kifliadi, aujourd'hui âgé de 17 ans, va au lycée, tandis que Junindo, 19 ans, a eu son bac en juillet 2007 et espère continuer l'université et devenir professeur. Il milite aussi activement pour l'élimination du travail des enfants.

### **Partenariat mondial pour éradiquer le travail des enfants dans les mines**

Dans la mesure où le travail dans les mines représente un vrai danger pour les enfants, mais est aussi relativement peu répandu, l'IPEC a voulu dès 2004 en



© M. Crozet/BIT

faire un enjeu de dimension planétaire. La démarche s'est appuyée sur les nombreuses expériences menées jusque-là par l'OIT, notamment huit projets majeurs et de nombreux programmes d'action mis en place à travers le monde. Lorsque le moment est venu de sélectionner un thème pour la Journée mondiale contre le travail des enfants en 2005, le terrain était prêt pour lancer un appel pour une mobilisation mondiale contre le travail des enfants dans les mines.

Le 10 juin 2005, les délégations tripartites de 15 pays – Brésil, Burkina Faso, Colombie, Côte d'Ivoire, Equateur, Ghana, Mali, Mongolie, Nicaragua, Pakistan, Pérou, Philippines, Sénégal, République-Unie de Tanzanie et Togo, qui ont reconnu être confrontés au problème du travail des enfants dans les mines, se sont réunies au Palais des Nations. Lors de la Conférence internationale du Travail, chacun de ces pays a présenté, à tour de rôle, un engagement signé pour que le travail des enfants dans les mines soit éliminé dans un certain délai. Par ailleurs, le secrétaire général de la Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM) et le secrétaire général des employeurs du secteur minier (ICMM) ont signé un accord où ils s'engagent à soutenir l'OIT et les gouvernements dans leur lutte contre le travail des enfants au niveau mondial.

Douze des quinze pays signataires se sont directement lancés dans des activités de suivi. Des réunions tripartites ont été programmées dans une demi-douzaine de pays, afin de détailler les mesures à prendre en matière de lutte contre le travail des enfants dans les mines au cours des cinq prochaines années. Au niveau mondial, un petit groupe de travail s'est constitué pour préparer le plan d'action et faire de l'appel à l'action une réalité.



© E. Gianotti/BIT

# Un nouvel itinéraire

## Du travail des enfants à l'éducation et la formation



© M. Crozet/BIT

**L'**éducation se trouve au cœur de la lutte contre le travail des enfants. D'après de récents rapports de suivi sur les avancées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de l'Education pour tous (EPT), le travail des enfants est un obstacle majeur à l'accès à l'éducation. *Travail* passe en revue l'action de l'IPEC pour promouvoir l'éducation et la formation des enfants et des jeunes qui travaillent.

GENÈVE – Le Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous, qui repose sur un tout nouveau partenariat entre différentes organisations internationales, cherche à renforcer les liens entre les diverses initiatives de lutte contre le travail des enfants et de promotion de l'accès des enfants à l'éducation.

Les objectifs du Millénaire pour le développement visent à ce que, d'ici à 2015, tous les enfants, garçons et filles, puissent suivre une scolarisation complète dans l'enseignement primaire. Mais le *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous* de 2007 montre que l'on compte encore aujourd'hui 77 millions d'en-

fants en âge d'être scolarisés qui ne vont pas à l'école et que beaucoup de pays risquent de ne pas atteindre l'objectif de 2015. «L'Education pour tous (...) exige une approche ouverte qui s'efforce d'atteindre des groupes qui, autrement, n'auraient pas accès à l'éducation et à l'apprentissage.» Elle exige des politiques orientées vers les personnes restées à l'écart, notamment des politiques qui surmontent le recours au travail des enfants.

La communauté internationale reconnaît de plus en plus les liens qui existent entre la lutte contre le travail des enfants et les efforts entrepris pour améliorer l'accès des enfants à l'éducation. En novembre 2003, la première table ronde sur le travail des enfants et l'éducation regroupant différentes agences a été organisée à l'occasion de la rencontre annuelle du Groupe de haut niveau sur l'éducation pour tous de l'UNESCO à New Delhi. La table ronde a établi une déclaration exhortant à une plus grande coordination des initiatives et des ressources pour favoriser une éducation de qualité pour tous les enfants et éliminer leur travail. Le Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous s'est constitué

précisément pour répondre à ce besoin et a commencé à fonctionner officiellement en novembre 2005.

Le but principal du Groupe de travail mondial est de contribuer à la réalisation des objectifs fixés par l'Éducation pour tous, à travers l'élimination du travail des enfants. Sa stratégie repose essentiellement sur la mobilisation au niveau politique d'une volonté dynamique d'intégrer la question du travail des enfants dans les plans nationaux et internationaux contribuant à la mise en œuvre de l'initiative EPT. Cette stratégie passe par le renforcement de la base des connaissances, le conseil et la promotion de politiques cohérentes.

Le Groupe de travail mondial a mis en place un certain nombre d'initiatives conjointes sur le travail domestique et l'éducation (qui doivent être conduites par l'UNICEF), ainsi que des initiatives nationales visant à intégrer le travail des enfants dans le cadre de l'EPT (conduites par l'OIT), et des recherches sur les liens entre le travail des enfants et l'éducation.

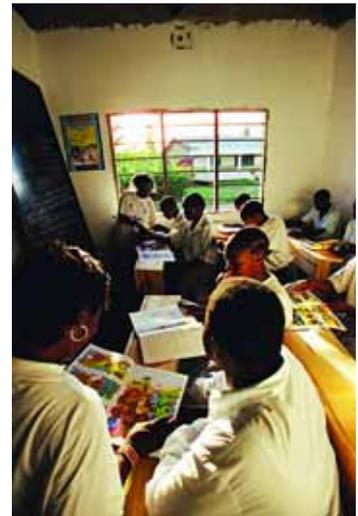
Font partie de ce nouveau partenariat: l'OIT (qui abrite le secrétariat), l'UNESCO, l'UNICEF, le PNUD, la Banque mondiale, l'Internationale de l'éducation (organisation internationale de syndicats de professeurs) et la Marche mondiale contre le travail des enfants. Les gouvernements de Norvège et du Brésil ont également rejoint le Groupe de travail, lui ouvrant ainsi d'importantes nouvelles perspectives. La Norvège, qui accueillera en décembre 2008 le Groupe de Haut niveau sur l'EPT, souhaite que les efforts soient davantage centrés sur la question du travail des enfants et les problèmes d'accès à l'éducation. Le Brésil compte une longue expérience en matière de promotion de l'éducation et soutient activement la coopération Sud-Sud sur les questions relatives au travail des enfants et à l'éducation.

En **Turquie**, environ 65 pour cent des enfants actifs de moins de 15 ans travaillent dans l'agriculture. Dans la région de Karatas près d'Adana, le ministère turc de l'Éducation nationale (MEN) applique actuellement un programme de l'OIT-IPEC (2005-2007) axé sur les besoins spécifiques des enfants astreints à des travaux agricoles saisonniers. Dans les régions productrices de coton du sud du pays, de nombreux enfants d'ouvriers agricoles migrants travaillent aux côtés de leurs parents et migrent avec eux au gré du cycle des moissons. Ils peuvent difficilement être scolarisés attendu que la saison du coton, qui s'étend de mai à novembre, coïncide avec l'année scolaire. La majorité d'entre eux abandonnent leurs études et certains n'ont jamais fréquenté l'école.

Au cœur de ce projet, la création d'internats ouverts toute l'année et d'un système de suivi du tra-

vail des enfants par le milieu scolaire réunissant éducateurs, parents, employeurs (agriculteurs), travailleurs sociaux et autorités locales dans le but d'identifier les enfants actifs et de s'assurer qu'ils ne réintègrent pas le monde du travail. Divers services, dont des programmes préscolaires spéciaux et des maternelles ouvertes toute l'année, prennent également en charge les frères et sœurs plus jeunes afin de les empêcher d'alimenter la main-d'œuvre infantile.

Le projet regroupe deux composantes essentielles. La première vise à créer un environnement politique favorable. La seconde est une aide directe qui a pour objectif de soustraire les enfants des travaux agricoles dangereux, de les éloigner des travaux agricoles saisonniers et de les faire bénéficier de programmes éducatifs formels/non formels ou d'une formation pré-professionnelle/professionnelle. Ces composantes tiennent compte de données transverses, comme la notion de genre et la sensibilisation.



© M. Crozet/BIT

## FORMATION SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS ET LES POLITIQUES D'ÉDUCATION

**D**es représentants des ministères du Travail et de l'Éducation, ainsi que des syndicats de professeurs, ont récemment participé à un nouveau programme sur le travail des enfants et les politiques en matière d'éducation. Ce programme, mis en place en novembre 2007 au Centre international de formation de Turin, s'intéresse aux politiques d'éducation qui permettent de contribuer à surmonter les obstacles auxquels les enfants qui travaillent sont confrontés et qui les empêchent d'accéder à une éducation.

Près de 17 pays étaient présents à cette occasion, réunissant toute une gamme d'expériences pratiques en matière de lutte contre le travail des enfants. Parmi les thèmes récurrents: le besoin de s'attaquer aux barrières financières à l'enseignement, ainsi que la question des frais d'inscriptions et des coûts indirects d'éducation. Les représentants du Brésil ont souligné l'impact positif des programmes de transferts sociaux, aussi bien en termes d'accès à l'éducation que de réduction du travail des enfants.

L'ensemble des participants a également abordé la question des difficultés

qui se posent lorsqu'un pays réussit à améliorer le taux de scolarisation, sans pour autant avoir les moyens d'assurer un enseignement de qualité. Des représentants de l'organisation syndicale internationale des professeurs, l'Internationale de l'éducation (EI), ont attiré l'attention sur l'importance des recommandations de l'OIT et de l'UNESCO concernant les professeurs et leur statut, afin de garantir des professeurs de bon niveau et une éducation de qualité.

Le programme s'est aussi intéressé aux approches spécifiques à adopter lorsque l'on a affaire à des enfants qui travaillent et qui sont à l'écart du système scolaire, à l'impact du virus du sida sur les enfants qui travaillent, ainsi qu'aux liens entre l'éducation et le marché du travail.

Ce programme sera reconduit au Centre international de formation de Turin en 2008 (voir calendrier des cours du Centre de Turin, pp. 26-29). L'IPEC espère également pouvoir proposer ce programme de formation aux niveaux régional et national.

Pour de plus amples informations, contactez [ipec@ilo.org](mailto:ipec@ilo.org).



© M. Crozet/BIT

Un centre d'aide sociale axé sur la communauté a été créé à Karatas pour répondre aux besoins spécifiques des enfants ciblés par le programme et leur offrir diverses solutions de rechange mises sur pied à leur intention. Le centre a également pour vocation de suivre le déroulement de la scolarité de ces enfants.

Une autre activité majeure du projet concerne un service de proximité censé venir en aide de façon novatrice aux enfants économiquement actifs des régions rurales reculées, notamment par le biais de programmes d'éducation par les pairs et la création de réseaux avec d'autres programmes axés sur le bien-être des enfants.

Le programme a démarré en 2005 et jusqu'ici près de 1 400 enfants (dont 45 % de filles) ont été identifiés et enregistrés. Près de la moitié d'entre eux ont cessé de travailler et ont commencé l'école primaire. Plus de 100 enfants (majoritairement des garçons) ont abandonné le monde du travail pour intégrer un internat à Karataş, Kozan, Mustafabeyli ou Hilvan. Les autres enfants ont bénéficié de programmes d'éducation complémentaires et d'activités sociales mis sur pied, dans le cadre du programme, par le centre d'aide sociale et les écoles primaires de la région.

En **Indonésie**, un programme d'apprentissage initié par Apindo (l'Association indonésienne des employeurs), avec le soutien d'IPEC, a ciblé des enfants plus âgés (de plus de 15 ans), soustraits aux pires formes de travail des enfants et qui ont besoin d'un nouveau départ dans la vie. Trois sociétés participant au programme – PT Astra Honda, PT Unitex et PT Bogasari – ont offert une formation sur le tas à quelque 30 jeunes, hommes et femmes, qui avaient auparavant travaillé dans les ateliers de chaussures de Ciomas, ou revendu de la drogue ou qui étaient devenus des enfants des rues. L'objectif n'était pas seulement d'offrir à ces filles et ces garçons une chance d'acquérir des compétences monnayables sur le marché, mais aussi de les préparer à gagner leur vie, à faire valoir leurs capacités en tant que petits entrepreneurs.

Meta et ses amis avaient l'habitude de travailler dans des conditions dangereuses dans les ateliers informels de chaussure de Ciomas. Le fait de devoir marcher dix kilomètres pour rejoindre l'usine de PT Unitex n'affaiblit pas leur enthousiasme; le trajet fatigant qu'ils effectuent chaque jour depuis trois mois n'est rien en comparaison des

difficultés qu'ils ont éprouvées auparavant. Ces jeunes hommes et femmes étaient très excités à l'idée d'acquérir des compétences en matière de production textile. Parallèlement, ils ont dû apprendre à travailler en usine. Alors que certains d'entre eux ont eu du mal à s'adapter à ce nouveau rythme de vie et à se conformer à la discipline qu'on attend d'eux, le travail leur a procuré un nouveau sentiment de fierté et l'impression de pouvoir maîtriser leur avenir.

Depuis qu'ils ont terminé leur formation sur le tas, Meta et ses amis n'ont pas chômé. Ayant reçu une machine à coudre, une machine à broder et du tissu de la part de l'OIT, d'Apindo et de PT Unitex, le groupe de stagiaires a débattu des options qui s'offraient à lui et a décidé à l'unanimité d'utiliser ces outils pour créer une entreprise. Les économies réalisées sur l'argent destiné au transport versé par l'OIT et Apindo leur ont permis de réunir suffisamment de fonds propres pour démarrer une petite entreprise fabriquant du linge de lit. Le conseil en gestion est fourni par ELSPAT, une ONG basée à Bogor qui travaille avec l'IPEC pour retirer les enfants des activités les plus dangereuses de l'industrie de la chaussure.

Au quotidien, les discussions du groupe tournent autour de dilemmes commerciaux, de l'amélioration de la qualité de leur production et du développement de leurs compétences. Le groupe a réussi à obtenir l'aide d'un styliste et a déjà identifié une formation approfondie de couture qui leur permettra de peaufiner leurs produits. La commercialisation inclut des visites à domicile pour montrer des échantillons de leur production. Ils sont sûrs que ce n'est qu'une question de temps avant que les commandes n'affluent.

«Je suis très contente d'être impliquée dans la planification, le lancement et la commercialisation de notre propre entreprise. C'est la meilleure façon de mettre en pratique toutes les compétences et connaissances acquises au cours de la période d'apprentissage. C'est une telle évolution par rapport à ce que nous faisons avant dans les ateliers de chaussure», déclare Meta, optimiste.

L'expérience de Meta et de ses amis trouve un écho auprès des autres participants au programme d'apprentissage susceptibles de tenter eux aussi de créer leur propre entreprise. Ceux qui ont appris à faire du pain et de la pâtisserie grâce à PT Bogasari sont passés par le même processus de discussion et ont décidé de leurs stratégies de production et de commercialisation. Les jeunes hommes qui ont bénéficié d'une formation sur le tas chez PT Astra poursuivent leur apprentissage afin d'approfondir leurs compétences.

«Nous tirons des enseignements de l'expérience vécue par la première vague d'apprentis. Par exemple, organiser l'apprentissage d'enfants ayant ce passé demande de travailler en réseau. Cela exige un haut degré d'engagement et le respect des contributions respectives de toutes les parties prenantes au programme. Si ces trois principes ne sont pas observés, alors ce type de programme n'aura aucune chance de réussir ou de se pérenniser», a déclaré Nina Tursinah, Directrice de DPN Apindo pour les femmes, les affaires sociales et les questions de genre.

L'espoir de l'IPEC est que ce programme d'apprentissage soit dupliqué et étendu à d'autres régions, qu'il devienne un instrument aux mains des employeurs comme des gouvernements dans leur lutte contre les pires formes de travail des enfants en Indonésie.

## SIMPOC: FAIRE PARLER LES CHIFFRES



© PHOTO BIT



© PHOTO BIT

Les chiffres sur l'ampleur, les caractéristiques et les déterminants du travail des enfants sont fournis par le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC), branche statistique de l'IPEC. Le programme a été lancé en 1998. Au fil des ans, il s'est imposé comme l'un des principaux programmes d'enquête basés sur les ménages. Le SIMPOC a permis:

- de fournir une assistance technique et financière à plus de 300 enquêtes sur le travail des enfants;
- d'établir une base de données nationale et mondiale sur le travail des enfants;
- de construire des programmes de formation d'ampleur;
- de développer des estimations mondiales sur le travail des enfants en 2002 et 2006.

En 2006, le SIMPOC a publié pour la première fois les tendances mondiales du travail des enfants. Cet effort repose sur des données cumulées de plus en plus importantes et une analyse de plus en plus fine. Dans le cadre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, l'OIT a pour responsabilité de produire une analyse des tendances sur le travail des enfants tous les quatre ans. La réussite du SIMPOC repose largement sur sa capacité à collecter et à analyser les données.

Le SIMPOC travaille actuellement sur le développement de nouveaux instruments de mesure pour étudier les pires formes de travail des enfants, comme le travail des enfants réduits en esclavage ou ceux qui font l'objet de trafics. L'objectif est d'arriver à des techniques d'enquête qui permettent de mesurer l'étendue de ces formes de travail au niveau national.

L'expérience du SIMPOC en matière d'assistance technique aux enquêtes sur le travail des enfants dans plus de 60 pays a donné lieu à une large gamme d'instruments de mesure. Ceux-ci comprennent des questionnaires d'enquête pour collecter des données quantitatives et qualitatives, et une variété de méthode de collecte de données.

Un questionnaire complet a été élaboré pour les pays qui se sont engagés à produire des enquêtes nationales sur le travail des enfants exigeant des capacités de collecte et de traitement des données assez avancées. Dans d'autres pays, le recours à un questionnaire plus court qui facilite la collecte des données essentielles sur le travail des enfants sera recommandé. Pour les recherches sur les pires formes de travail des enfants, des questionnaires d'aide rapide et d'étude préliminaire sont disponibles.

*Statistiques sur le travail des enfants: manuel de méthodologies de collecte de données au moyen d'enquêtes* offre une introduction

détaillée aux différentes méthodes de rassemblement des données appliquées au travail des enfants. Ces méthodes sont les suivantes: les enquêtes nationales sur le travail des enfants (NCLS); les enquêtes auprès des entreprises; la méthodologie d'évaluation rapide (RA); les enquêtes auprès des écoles; les enquêtes sur les enfants des rues et les enquêtes de référence. Le manuel s'adresse aussi bien à ceux qui collectent qu'à ceux qui utilisent ce type d'information, et aborde de façon détaillée toute une série de questions comme: la planification et l'organisation de l'enquête; la conception du questionnaire; l'échantillonnage; la collecte des données; questions relatives au traitement des données et l'analyse des données. Le manuel contient par ailleurs des questionnaires types adaptés à différentes sortes d'enquêtes sur le travail des enfants.

Les statistiques sur le travail des enfants seront abordées à la prochaine Conférence internationale des statistiques du travail (CIST), qui se tiendra à Genève en novembre/décembre 2008, et dont l'objectif sera de mettre en place et d'adopter une série de normes internationales sur la collecte et le traitement de données sur le travail des enfants.

Pour plus d'informations, consulter:

<http://www.ilo.org/ipecc/childlabourstatisticsSIMPOC/>



© M. Crozet/BIT

<sup>1</sup> Hagemann, F.; Diallo, Y.; Etienne, A.; Mehran, F. *Statistical Information and Monitoring Progress on Child Labour* (BIT, Genève, 2006).

# L'Inde se mobilise contre le travail des enfants



© M. Crozet/BIT

**L**a situation des enfants qui travaillent a évolué ces dernières années en Inde. Des changements intervenus au sein des familles et de la société, ainsi qu'une frontière entre les zones urbaines et rurales de moins en moins marquée, et une économie et une industrie propulsées vers la mondialisation ont permis d'améliorer la situation de beaucoup de ces enfants. Le mode de vie traditionnel basé sur le système des castes a été remplacé par une économie industrielle et un véritable système législatif national. Cette transition a favorisé l'accès des enfants à l'enseignement. Vidya Ravi et Eléonore Evain s'intéressent ici à ces progrès réalisés en matière de lutte contre le travail des enfants.

CHENNAI – En Inde, les enfants commencent généralement à travailler très tôt. Beaucoup d'entre eux aident leurs familles. Certains doivent reprendre les affaires familiales dès leur plus jeune âge. Le secteur agricole est toujours resté particulièrement attaché aux coutumes et traditions.

Govindan, 47 ans, raconte son histoire et ses débuts à la ferme. Originaire d'un petit village situé à Tamil Nadu, Govindan a commencé à travailler avec son père et son frère dans une ferme pour venir en aide à sa famille. «Lorsque j'étais enfant, la vie était très dure.

Nous n'avions même pas de quoi manger. Mon père travaillait avec mon frère à la ferme. Il était tout à fait naturel pour moi de participer également. J'ai donc quitté l'école à l'âge de 10 ans pour commencer à travailler dans l'agriculture.»

Le travail des enfants, ici, est ancré dans les traditions locales et n'est pas uniquement perçu comme une forme d'exploitation à bas prix. Les enfants sont considérés adultes souvent dès l'âge de 12 ans. La convention (n°5) de l'OIT sur l'âge minimum (industrie), 1919, ratifiée par l'Inde en 1955, prévoit dans son article 6 une exception dans le cas de l'Inde, pour qui l'âge minimum de travail est abaissé à 12 ans. Après l'adoption de la Constitution de 1950 au moment de l'indépendance, le gouvernement indien a adopté et ratifié toute une série de conventions internationales du travail, la plupart concernant les secteurs de l'économie formelle en plein développement. Mais, en Inde, près de 85 pour cent des enfants qui travaillent sont employés dans des entreprises familiales ou dans le secteur informel. En 1986, une législation nationale très complète, portant sur l'interdiction du travail des enfants dans les secteurs et les procédés de fabrication dangereux et sur la régulation des conditions de travail dans d'autres secteurs, a été promulguée. En 2006, le gouvernement a officiellement interdit l'emploi des enfants dans le secteur domestique et dans le secteur hospitalier, qui sont venus s'ajouter à la liste des 13 secteurs considérés comme dangereux.

Govindan se souvient à quel point il devait se sacrifier au travail pour aider financièrement sa famille. «Je devais planter des graines, désherber et transporter des petites cargaisons. Je travaillais de huit à dix heures par jour pour la modique somme de 50 roupies par semaine (1 dollar des Etats-Unis). C'était un travail difficile, mais qui me permettait au moins de contribuer aux revenus de ma famille».

Aujourd'hui, certains enfants issus de milieux défavorisés ont plus de chance et réussissent à échapper à ces pressions. Govindan, lui, a dû quitter son village, à l'âge de 18 ans, pour s'installer dans la ville de Chennai. Il a commencé à gagner sa vie en aidant



© M. Crozet/BIT

un vendeur sur un stand de fruits et légumes. Aujourd'hui, il tient son propre stand de légumes. «Je vends des légumes depuis vingt-cinq ans. La situation est moins difficile maintenant. Mon village me manque, mais l'avenir est ici, où il est plus aisé de mener sa vie. Mes enfants ne ressentent pas l'obligation de travailler. Je suis heureux de constater que les choses ont évolué et que mes enfants peuvent bénéficier d'une bonne éducation.»

Beaucoup de parents à l'époque et même aujourd'hui encourageant leurs enfants à travailler comme apprentis. Sans avoir de quoi payer nourriture, médicaments et logement, les enfants quittent l'école pour travailler dans le secteur artisanal ou textile. Bhaaskin, 37 ans, est tailleur à Chennai. Il a arrêté l'école à l'âge de 10 ans. «Nous avons de grandes difficultés à la maison, y compris pour nous procurer de quoi manger. Mon père est mort lorsque j'étais très jeune, et ma mère gagnait sa vie en vendant des fruits. Mais cela ne suffisait pas pour nous nourrir tous.» Bhaaskin est le plus jeune d'une fratrie de cinq – un grand frère et quatre grandes sœurs. «Avec une famille aussi nombreuse, nous avons tous dû nous faire engager très tôt comme apprentis pour gagner suffisamment. Il fallait aussi penser à marier mes sœurs à de bonnes familles. Pour cela, il nous fallait de l'argent», explique-t-il, avant d'ajouter: «Personne ne m'a forcé à quitter l'école. Je n'étais simplement pas bon à l'école, ce qui m'a découragé, et j'ai préféré travailler.»

Bhaaskin a commencé à travailler dans un magasin textile à Chennai; elle cousait des boutons sur des chemises. «Nos journées de travail étaient longues, de 11 à 14 heures par jour. J'étais payé moins de 20 roupies par jour (60 centimes de dollars des Etats-Unis). Mais j'ai progressivement évolué vers des emplois plus importants et m'offrant davantage de responsabilités.»

Il est assez fréquent pour les enfants d'approcher un métier via l'apprentissage. Les écoles professionnelles ne sont pas très prisées en Inde. Beaucoup de travailleurs professionnels, que ce soit des menuisiers, des tailleurs, des traiteurs, etc., ne sont pas diplômés de l'enseignement, mais ont appris leur métier sur le terrain avec l'expérience des années. Pourtant, le statut d'apprenti s'apparente souvent à une forme d'esclavage: les enfants vivent et travaillent à l'usine entassés, dans la saleté et dans des environnements mal aérés. Beaucoup de ces enfants apprentis sont soumis à des conditions de vie très dures et n'ont que peu d'espoir d'en sortir.

Bien que des mesures aient été prises au niveau national, les inspections et les raids organisés dans les entreprises manquent de cohérence et de suivi. Après la mort, l'année dernière, de deux jeunes garçons,

Afzai Ansari, âgé de 12 ans, et Ahmed Khan, âgé de 11 ans, qui travaillaient dans des usines de confection de saris (textile artisanal) dans l'État de Maharashtra, le gouvernement a mené un certain nombre de raids qui ont permis de venir en aide à 16 000 enfants.

Bhaaskin figure parmi ceux qui ont su tirer parti de leur expérience en tant qu'apprenti pour progresser dans leur métier. «Toutes ces années, j'ai eu l'occasion de travailler dans différents magasins. J'ai appris à m'adapter aux différents aspects du métier. Puis, en 1997, j'ai lancé mon propre commerce.» Aujourd'hui, Bhaaskin emploie deux assistants. «J'aurais aimé rester à l'école et poursuivre mes études, mais les choses se sont déroulées autrement. Le regard porté sur l'éducation aujourd'hui a changé. Elle est vue comme quelque chose de nécessaire. Avant, il était rare de voir des personnes de condition modeste arriver loin.»

Maran, lui, travaille comme chauffeur à Chennai. Il a grandi dans la banlieue de cette ville. «Mon père est mort lorsque j'avais 13 ans. Comme j'étais l'aîné, j'ai dû trouver un travail pour m'occuper de ma famille. Ma sœur aidait à la maison avec le travail domestique, tandis que mon frère poursuivait ses études secondaires. J'ai donc travaillé pour financer ses études.»

Maran a obtenu son premier emploi, lorsqu'il était encore enfant, dans le secteur de la construction. Au début, son travail consistait à enduire de ciment et à peindre. Ensuite, Maran est devenu maçon, puis constructeur. «Le travail était dur, mais je m'y suis habitué. Comme j'étais en charge de ma famille, je n'avais pas l'impression de perdre mon temps.»

En 1996, Maran a commencé à travailler comme chauffeur. Aujourd'hui, il a deux enfants, tous deux scolarisés dans le secondaire. «Mes deux enfants sont studieux et je souhaite qu'ils poursuivent l'école. Si, en ce qui me concerne, j'ai eu à assumer des responsabilités familiales, mes enfants, eux, ont la faculté de choisir librement leur avenir.»



© V. Ravi/BIT



© V. Ravi/BIT

## LE GOUVERNEMENT LANCE UN GRAND PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS



© M. Crozet/BIT

Suite à l'adoption, en 1987, d'une politique nationale portant sur la question du travail des enfants, le gouvernement indien a lancé un grand programme d'élimination du travail des enfants dans le pays regroupant divers projets phares nationaux (NCLP). Les projets de ce type offrent une éducation et d'autres services de réinsertion à des enfants soustraits à des travaux dangereux dans l'industrie. Le programme bénéficie d'une allocation budgétaire de 6 020 millions de roupies (soit environ 131 millions de dollars des Etats-Unis) pour la durée du dixième plan quinquennal 2002-2007, et doit permettre de couvrir 250 des 601 districts du pays pendant la durée du plan.

En faisant appel au concours du Département de l'enseignement, du ministère du Programme de développement des ressources humaines et du Projet d'éducation primaire «Sarva Shiksha Abhiyan» (mouvement en faveur de l'Education pour tous), le gouvernement s'est fixé pour objectif d'assurer à tous les enfants une éducation primaire, de renforcer l'enseignement public et de prendre des mesures de prévention contre le travail des enfants. Pour compléter les efforts du gouvernement central, plusieurs grands Etats (gouvernements provinciaux) mettent en œuvre des programmes d'élimination du travail des enfants dans des délais impartis. Des cellules ressources spécialisées ont été établies dans certains Etats pour faire respecter la législation en vigueur qui prohibe l'emploi d'enfants dans les industries dangereuses.

L'Inde participe au programme IPEC depuis son origine, en 1992. Au cours des quinze dernières années, l'IPEC a collaboré avec le gouvernement, les syndicats de travailleurs, les organisations patronales, les instituts nationaux de recherche et de formation, ainsi qu'avec d'autres partenaires de la société civile à travers un grand nombre de programmes d'action. Tirant parti de cette expérience, le gouvernement fédéral et celui des Etats, avec l'appui de l'IPEC, exécutent un projet exhaustif et de grande envergure, INDUS, dans 20 districts de quatre grands Etats et dans le territoire de la capitale nationale Delhi. Ce projet bénéficie de contributions d'un montant équivalant à 20 millions de dollars de la part du gouvernement de l'Inde et du ministère du Travail des Etats-Unis.

Le projet INDUS repose sur une approche multisectorielle intégrée comportant plusieurs éléments:

- fournir un enseignement de transition aux enfants soustraits aux travaux dangereux,
- renforcer l'enseignement public comme moyen de prévention,
- doter les adolescents de 14 à 17 ans de compétences professionnelles,
- fournir aux familles des possibilités d'activités rémunérées.

Ce projet met largement l'accent sur le renforcement des institutions et le suivi, et propose de créer des structures participatives rassemblant agences gouvernementales, employeurs, syndicats et organisations

non gouvernementales, afin de mener une action systématique et durable à tous les niveaux.

Le 11<sup>e</sup> plan quinquennal du gouvernement indien 2008-2013 prévoit d'étendre les projets NCLP à l'ensemble des 601 districts du pays et y intégrer les principales stratégies du projet INDUS. L'IPEC va poursuivre sa collaboration avec le gouvernement indien et les autres grands acteurs concernés, et continuer à apporter l'appui technique nécessaire en s'appuyant sur les connaissances acquises à travers ses activités menées à l'échelle mondiale. Le travail des enfants évolue. Les caractéristiques, la nature, la structure, l'ampleur et la présence par secteur du travail des enfants changent au gré de l'évolution des modèles de croissance économique qui se répercutent sur l'offre et la demande de la main-d'œuvre enfantine. Avec la mondialisation et la place de plus en plus importante que l'économie indienne occupe dans le commerce international, il est fort probable que la question du travail des enfants intéressera de plus en plus les principaux acteurs – producteurs, consommateurs et défenseurs des droits de l'homme. Tant que l'Inde maintiendra son approche volontaire sur la question du travail des enfants, l'IPEC continuera à coopérer avec l'aide des partenaires tripartites. L'Inde a décidé de mener prochainement une enquête nationale pour mesurer l'étendue du travail des enfants. Cette étude comptera avec l'aide technique de l'IPEC-SIMPOC (voir p. 21). Fort d'un engagement politique solide et d'un investissement budgétaire à sa mesure, l'IPEC promet de renforcer son partenariat avec l'Inde dans sa lutte pour l'éradication du travail des enfants.



© M. Crozet/BIT

# CIARIS Les nouvelles technologies au service de la lutte contre l'exclusion sociale

© PHOTO BIT



**P**lus d'un milliard de personnes dans le monde n'ont toujours pas de quoi subvenir à leurs besoins essentiels: manger, envoyer leurs enfants à l'école et accéder aux services de santé. Il ne s'agit pas que d'un problème de pauvreté, il s'agit de façon plus générale d'un problème d'exclusion sociale, économique, politique et culturelle. Philippe Vanhuynegem s'intéresse, ici, aux nouveaux outils de gestion des connaissances développés par l'OIT pour faciliter l'analyse des facteurs complexes à l'œuvre dans la pauvreté et promouvoir le travail décent.

Maria Jacinto Siteo a 28 ans, elle vit à Maputo, au Mozambique, avec ses trois enfants. Elle a dû arrêter l'école à l'âge de 10 ans – ses parents étaient pauvres et l'école se trouvait loin du domicile. Incapable de trouver un emploi salarié, elle a fini par créer sa propre petite entreprise informelle de vente de vêtements d'occasion, afin d'aider sa famille et son mari, dont les revenus étaient insuffisants. Ses maigres revenus lui permirent de contribuer un temps aux dépenses du ménage et à l'éducation des enfants.

Mais, quelques temps après, Maria fut atteinte du virus du sida et chassée de son domicile par son mari. Une situation désespérée qu'elle décrit ainsi: «J'avais un petit commerce mais, lorsque je suis tombée malade, j'ai fini par dépenser tous mes revenus en allant chez les médecins traditionnels *curandeiros* et à l'hôpital. J'ai tout perdu et je me suis fortement endettée pour payer les soins médicaux. Mon mari m'a rejetée et je suis partie avec ma plus jeune fille vivre avec ma grand-mère. Aujourd'hui nous vivons toujours avec elle, ce qui n'est pas facile socialement et financièrement, dans la mesure où elle ne reçoit

qu'une toute petite pension, et que pour ma part je ne peux plus travailler et je ne peux plus rien faire».

L'histoire de Maria, comme celle de tant d'autres femmes et hommes dans le monde, prouve à quel point la lutte contre la pauvreté et l'exclusion doit être appréhendée de manière globale. La plupart des études sur l'exclusion sociale souligne son caractère multidimensionnel et l'importance de prendre en compte les liens existant entre ses différentes causes et manifestations. Les travaux qui ne se concentrent que sur l'un de ces aspects ont tendance à être inefficaces. Pourtant, au fil du temps, les stratégies de réduction de la pauvreté ont eu tendance à adopter de telles approches «sectorielles», limitant ainsi l'efficacité des actions.

Mais, par ailleurs, avec toute l'expérience accumulée à travers le monde – en particulier au niveau local – aujourd'hui, l'efficacité des approches intersectorielles pour combattre l'exclusion et la pauvreté n'est plus à démontrer. Dans le monde du travail, le BIT cherche à promouvoir des approches permettant aux travailleurs d'accéder à l'emploi et à la protection sociale, tout en faisant respecter leurs droits et en favorisant le dialogue social. Ces approches ne sont, toutefois, pas suffisamment bien connues. Ceux qui souhaitent faire évoluer leurs méthodes de travail se retrouvent souvent isolés derrière des barrières sectorielles, ne disposant pas des connaissances ou des compétences nécessaires pour adopter de telles stratégies intégrées.

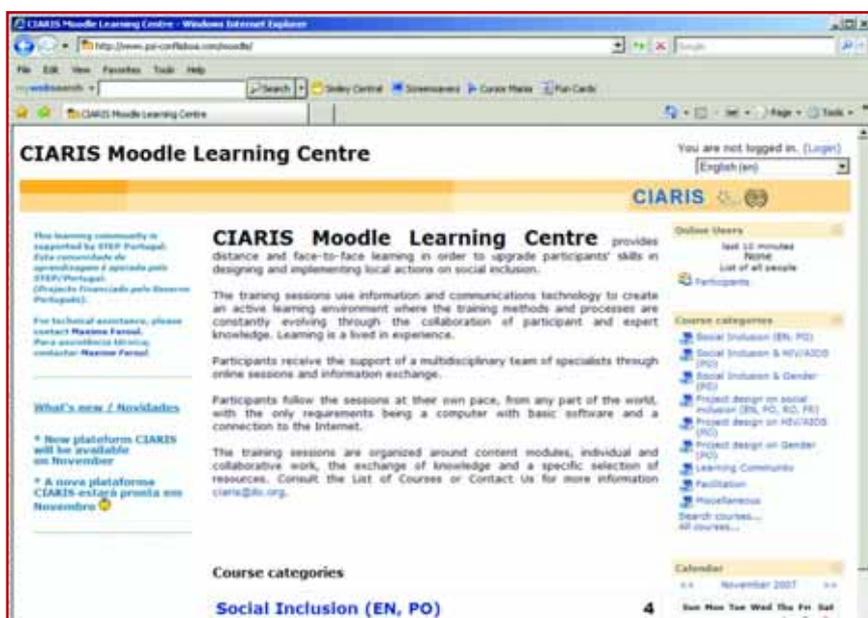


## >> Les nouvelles technologies: solution au besoin accru de partage des connaissances?

Voilà déjà quelques années que le BIT a mis en place un outil de gestion et de partage des connaissances en matière d'inclusion sociale – le Centre de ressources et d'apprentissage sur l'inclusion sociale (CIARIS) – au service de ses mandants. Basé sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), CIARIS est un outil de management et de partage des connaissances mis au point par le programme STEP du Département de la sécurité sociale du BIT et financé par le gouvernement du Portugal (STEP/Portugal).

CIARIS permet aux acteurs de consulter les ressources et de partager leur savoir-faire. Il fournit un cadre conceptuel qui modélise les problèmes, analyse les expériences et décrit les principes et les valeurs capables de mettre en œuvre des actions efficaces de lutte contre l'exclusion. L'outil donne des indications précises pour la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'une approche intersectorielle de lutte contre l'exclusion tout au long du cycle du projet. L'ensemble de ces indications sont accompagnées de méthodes, d'exemples et de références bibliographiques.

Les TIC offrent aujourd'hui un potentiel immense, encore sous-exploité, pour favoriser l'apprentissage. A l'aide des nouvelles technologies Web 2.0, CIARIS favorise la mise en réseau d'acteurs et l'apprentissage collectif. Il met en relation des praticiens de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il permet de rompre les barrières géographiques et institutionnelles. De sorte que les utilisateurs peuvent se connecter entre



[www.psi-conflisboa.com/moodle](http://www.psi-conflisboa.com/moodle)

## PROMOUVOIR L'EMPLOI DÉCENT DES JEUNES DANS L'AGRICULTURE

En octobre 2006, le BIT, la Commission européenne et le gouvernement du Portugal ont organisé ensemble une conférence mondiale sur la protection sociale et l'inclusion: pour une convergence des efforts dans une perspective mondiale. CIARIS a pris le relais, en partenariat avec l'Université de Genève et la Fondation RUIG, en organisant un atelier virtuel (V@W) donnant une opportunité supplémentaire d'approfondir les débats et de partager des points de vue sur:

- La modernisation de l'assistance sociale et l'amélioration de l'accès aux services sociaux pour promouvoir l'inclusion sociale;
- L'intégration des approches économiques et sociales pour combattre l'exclusion sociale au niveau local.

Pour plus d'informations, consulter:  
<http://tecfaseed.unige.ch/ciarisworkshop/>

eux à travers le monde, partager leurs expériences et leurs points de vue, élaborer des projets ensemble, échanger des informations pratiques et participer à des ateliers et à des formations en ligne.

### Le renforcement des capacités dans les PALOP

Les pays africains de langue officielle portugaise (PALOP) présentent, à l'exception du Cap-Vert, parmi les niveaux de pauvreté les plus élevés et les indices de développement humain les plus bas de la planète. Au Mozambique, par exemple, 54 pour cent de la population vit dans une situation de pauvreté absolue (INE-2005) et la grande majorité des gens n'a pas accès à la protection sociale et aux services de base – santé, eau potable, sécurité alimentaire, éducation, etc.

Les États ont une capacité financière et institutionnelle limitée, ce qui oblige les autres acteurs de la société civile à prendre le relais. Reste que les acteurs publics et privés de ces pays ne disposent que de moyens très réduits. L'émergence d'ONG spécialisées dans le développement est encore très récente et les organisations de travailleurs et d'employeurs restent relativement peu impliquées dans le développement d'activités socio-économiques au bénéfice de l'économie informelle qui concentre l'essentiel des pauvres.

Les organisations privées et publiques souffrent d'un manque de moyens et d'expérience pour faire face aux importants besoins méthodologiques que demandent des stratégies efficaces de lutte contre l'exclusion sociale. Le renforcement des capacités est ainsi un élément clé des stratégies de développement.

# Cours réguliers 2008

**CIF**   
Centre international de formation

Aprender تعلم Learn учить Apprendere Apprender 学习 Imparare Learn تعلم  
 Comprendre 理解 Understand понимать Comprendre فهم Understand Capire  
 获得 Ottenere зарабатывать تحقيق Gain Obtenir 获得 Obtenir зарабатывать  
 Listen Écouter Escuchar 听取 Ascoltare استماع Escuchar слушать Listen  
 Достигать 实现 Lograr انجاز Achieve Réaliser достигать Raggiungere انجاز  
 دعم Support поддерживать Appuyer Promover 支持 Promuovere Support  
 Change Cambiar менять Cambiare 变革 Change تغيير Changer Cambiar 变革  
 обучать 培训 Formar Train تدريب Former Formare تدريب Formar обучать  
 شارك Share Partager 共享 Compartir Condividere участвовать Share شارك  
 Improve улучшать Améliorer Migliorare 提高 Mejorar تحسين Improve 提高  
 发展 Develop Développer تنمية Construire развивать Sviluppate Développer  
 мечтать 梦想 Sognare Dream Rêver мечтать حلم Soñar Dream 梦想 мечтать



## Normes internationales du travail - Travail des enfants - Travail forcé

Normas internacionales del trabajo para magistrados, juristas y docentes en derecho

1 semaine - 28/07 - 01/08

ILS and equality in employment: focus on gender issues

NIT et égalité dans l'emploi : emphase sur les questions de genre

2 semaines - 07/04 - 18/04

International labour standards

Normes internationales du travail

Normas internacionales del trabajo

2 semaines - 12/05 - 23/05

Indigenous and tribal peoples: rights and good practice

1 semaine - 13/10 - 17/10

International labour standards for judges, lawyers and legal educators

Normes internationales du travail pour juges, juristes et professeurs de droit

2 semaines - 01/09 - 12/09

International labour standards and globalization

Les normes internationales du travail et la mondialisation

2 semaines - 10/11 - 21/11

International labour standards reporting: child labour Conventions (C.138 and C.182)

Préparation de rapports sur les normes internationales du travail: conventions sur le travail des enfants (C. 138 et C. 182)

1 semaine - 01/12 - 05/12

Child labour and education: a capacity-building workshop

Travail des enfants et éducation : renforcement des capacités

1 semaine - 06/10 - 10/10

Labour dimensions of trafficking in children: understanding the issue and effective responses

Dimensión laboral de la trata de niños: comprensión del problema y respuestas eficaces

1 semaine - 03/11 - 07/11

Communicating labour rights - a training course for media professionals

1 semaine - 04/08 - 08/08

Tackling worst forms of child labour in agriculture

1 semaine - 23/06 - 27/06

Freedom of association and the social dimension of regional integration

Liberté syndicale et la dimension sociale de l'intégration régionale

2 semaines - 18/08 - 29/08

Building a global alliance against forced labour

Construyendo una alianza mundial contra el trabajo forzoso

1 semaine - 12/05 - 16/05



## Emploi - Économie informelle - Migration - Enseignement et formation professionnels

Labour market information

2 semaines - 31/03 - 11/04

Tackling youth employment problems

1,5 semaines - 07/07 - 16/07

Répondre au problème de l'emploi des jeunes	1,5 semaines - 15/09 - 24/09
Decent jobs for all	2 semaines - 27/10 - 07/11
International labour migration	2 semaines - 07/04 - 18/04
Migrations internationales de main d'oeuvre	2 semaines - 08/09 - 19/09
Politiques et bonnes pratiques de formation professionnelle	1 semaine - 17/03 - 21/03
Gestão da formação profissional por competências	2 semaines - 07/04 - 18/04
Policies and best practice in vocational training	1 semaine - 23/06 - 27/06
Training policies and management of training systems	2 semaines - 03/11 - 14/11



### Développement des entreprises - Microfinance - Responsabilité sociale des entreprises - Investissements socialement responsables

Sustainable enterprise promotion through good workplace practice and human resource management	2 semaines - 07/10 - 18/10
Servicios de desarrollo empresarial orientados al mercado (SDE)	17,5 semaines - 02/05 - 31/08
SME export consortia development - UNIDO/ILO joint training course	1 semaine - 23/06 - 27/06
Developing value chains and business service markets: a market development approach to pro-poor growth	35,5 semaines - 07/04 - 30/11
Diploma course on market-oriented small business development services	17,5 semaines - 02/05 - 31/08
Know about business (KAB): training of trainers	2 semaines - 07/07 - 18/07
The ILO Summer Academy on sustainable enterprise development	
L'université d'été du BIT: le développement de l'entreprise durable	2 semaines - 08/09 - 19/09

Curso de especialización en desarrollo empresarial y globalización	2,5 semaines - 10/11 - 26/11
Creating an enabling environment for small enterprise development	2 semaines - 01/12 - 12/12
Cooperative policy and legislation	1 semaine - 08/12 - 12/12
Employment-intensive investment for sustainable development	1 semaine - 18/05 - 23/05
Les investissements à fort coefficient d'emploi pour le développement durable	1 semaine - 20/10 - 24/10



### Protection sociale - Sécurité et santé au travail

Social health insurance	2 semaines - 03/03 - 14/03
Social security financing	2 semaines - 14/04 - 25/04
Régimes de pension et financement de la sécurité sociale	3 semaines - 12/05 - 30/05
Formulación de políticas y gestión de la seguridad social	26 semaines - 02/06 - 28/11
Pension schemes and social security financing for Arab States	2 semaines - 30/06 - 11/07
Técnicas actuariales y financiamiento de la seguridad social	2 semaines - 19/08 - 29/08
Workshop on pension schemes	3 semaines - 15/09 - 03/10
Régimes de pension et financement de la sécurité sociale pour les pays du Maghreb	2 semaines - 06/10 - 17/10
Extensión de la protección social	2 semaines - 20/10 - 31/10
Extension of social protection	2 semaines - 03/11 - 14/11
Extension de la protection sociale	2 semaines - 17/11 - 28/11

Gestión de la seguridad y salud en la empresa	2 semaines - 05/05 - 16/05
Occupational safety and health inspection systems	2 semaines - 21/07 - 01/08
Occupational safety and health in the workplace	25 semaines - 06/10/08 - 16/01/09 (distance) 02/02/09 - 27/03/09 (Turin)
In-company OSH management	2 semaines - 06/10 - 17/10



### Dialogue social - Secteur public

Promoting social dialogue	2 semaines - 25/02 - 07/03
Union/management negotiation skills	1 semaine - 14/04 - 18/04
Public service reform: a participatory approach	3 semaines - 19/05 - 06/06
Conciliation and mediation of labour disputes	1 semaine - 02/06 - 06/06
Gestão de recursos humanos na administração pública	4 semaines - 18/08 - 12/09
Participatory labour law-making (course A)	1 semaine - 08/09 - 12/09
Curso de especialización para expertos latinoamericanos en relaciones laborales	2 semaines - 08/09 - 19/09
Participatory labour law-making (course B)	1 semaine - 15/09 - 19/09
Strengthening labour administration	2 semaines - 13/10 - 24/10
L'élaboration de la législation du travail: une approche participative	1 semaine - 27/10 - 31/10
Réforme de la fonction publique: une approche participative	3 semaines - 03/11 - 21/11
Change management in public sector institutions	1 semaine - 08/12 - 12/12



## Activités pour les employeurs

General course on an effective employers' organization	4-5 jours
Gérer efficacement une organisation d'employeurs (OE)	4-5 jours
Employers' organizations and SMEs: how to reach out	3-4 jours
Taller para organizaciones de empleadores (OE): cómo representar y servir mejor a la PYME	3-4 jours
Macroeconomic concepts essential for effective participation in tripartite dialogue	4-5 jours
Concepts macroéconomiques essentiels à l'usage de négociateurs qui participent au dialogue tripartite	4-5 jours
Lobbying and advocacy by EOs, an in-depth course	2-3 jours
EOs and training services: how to set up, run and expand them	3-4 jours
Employers' organizations and employment policies, especially on youth employment	3-4 jours
Corporate social responsibility (CSR): the state of play	1 jour
Las organizaciones de empleadores y las políticas de empleo, especialmente el empleo de los jóvenes	3-4 jours
Employers' organizations: trade policies and services	3 jours
Les organisations d'employeurs et les politiques commerciales, rôle et services	3 jours

*Note:*  
Chaque cours est ouvert aux organisations d'employeurs au niveau national, provincial ou par secteur ainsi qu'aux représentants d'entreprises sur désignation de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et sélection finale du CIF/OIT. Les cours se déroulent à Turin ou sur le terrain. Les cours de formation du programme des activités pour les employeurs sont, en principe, seulement sur invitation. D'autres candidatures peuvent être acceptées moyennant des frais de participation.

## Éducation des travailleurs

Formación sindical sobre metodologías de la formación	4 semaines - 04/02 - 29/02
Interregional training in human and trade union rights/international labour standards	2 semaines - 03/03 - 14/03
Trade union training on training methodology	3,5 semaines - 31/03 - 23/04
Trade union training in training methodology	4 semaines - 07/04 - 02/05
Formation syndicale sur la méthodologie de formation	4 semaines - 07/04 - 02/05
Formation syndicale sur les normes internationales du travail	4 semaines - 12/05 - 06/06
Trade union training in comparative labour relations	4 semaines - 30/06 - 25/07
Formação sindical sobre metodologias de formação	4 semaines - 01/09 - 26/09



Trade union training in research and employment policies	4 semaines - 08/09 - 03/10
Formación sindical en seguridad social	4 semaines - 06/10 - 31/10
Trade union training in training methodology	3 semaines - 10/11 - 28/11

### Note:

La participation aux cours des Programmes d'activités pour les travailleurs n'est possible que sur invitation. D'autres candidats payant un montant réduit pourront y être admis sous réserve de l'approbation du groupe des travailleurs et du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) du Bureau international du Travail.

## Gestion du processus de développement - Développement local - Réduction de la pauvreté

Introduction to international financial reporting standards	1 semaine - 03/03 - 07/03
Financial management for development projects	2 semaines - 10/03 - 20/03

Project cycle management	2 semaines - 19/05 - 30/05 - 2 semaines - 20/10 - 31/10
Sustainable procurement - social, economic and environmental considerations in public procurement	1 semaine - 21/04 - 25/04
International procurement management	2 semaines - 05/05 - 16/05



Contract management	1 semaine - 16/06 - 20/06
Procurement auditing	1 semaine - 07/07 - 11/07
Total quality management in procurement operations	1 semaine - 03/11 - 07/11
Project management in World Bank-funded projects: control of project delivery (time, scope, procurement, budget and resources)	1 semaine - 30/06 - 04/07
Works procurement management (World Bank - ILO Turin)	3 semaines - 12/05 - 30/05
Procurement of information systems in World Bank-funded projects (World Bank - ILO Turin)	2 semaines - 07/04 - 18/04
Procurement management in the public sector (OECD/SIGMA - World Bank - ILO Turin)	3 semaines - 08/09 - 26/09
Selection and recruitment of consultants in World Bank-funded projects (World Bank - ILO Turin)	1 semaine - 06/10 - 10/10
Equipment procurement management (World Bank - ILO Turin)	3 semaines - 13/10 - 31/10
Selection and recruitment of consultants in World Bank-funded projects (World Bank - ILO Turin)	1 semaine - 17/11 - 21/11
Project management in World Bank-funded projects: control of project delivery (time, scope, procurement, budget and resources)	1 semaine - 01/12 - 05/12
Estrategias para el Desarrollo Económico Local (DEL)	2 semaines - 19/05 - 30/05

Strategies for local economic development (LED)	2 semaines - 19/05- 30/05
Especialización en desarrollo local sostenible y reducción del riesgo de desastres	39,5 semaines - 01/03 - 28/11 (distance) - 19/05 - 30/05 (Turin)
Specialization in local development	56,5 semaines - 02/06/08 - 30/06/09
Especialização em desenvolvimento local com perspectiva de gênero	56,5 semaines - 02/06/08 - 30/06/09
Especialización en desarrollo local con perspectiva de género	56,5 semaines - 02/06/08 - 30/06/09
Especialização em desenvolvimento local	56,5 semaines - 02/06/08 - 30/06/09
Especialización en desarrollo local	56,5 semaines - 02/06/08 - 30/06/09
Especialización en turismo sostenible y desarrollo local	53,5 semaines - 26/09/08 - 30/09/09
Local economic development conference	3 jours - 21/04 - 23/04
International conference on local economic development (LED)	3 jours - 22/10 - 24/10
Public-private partnerships for urban poverty reduction	1 semaine - 27/10 - 31/10
Generar desarrollo económico local mediante cooperativas (DELCOOP)	26,5 semaines - 02/06 - 02/12



### Égalité entre femmes et hommes

Les questions de genre sont intégrées à toutes nos activités de formation. D'autres activités concernant des domaines techniques spécifiques figurent sous les titres respectifs.

Gender, poverty and employment online	26 semaines - 04/02 - 31/07
Mainstreaming gender equality in the world of work online	26 semaines - 04/02 - 31/07

Training of gender audit facilitators	1 semaine - 03/03 - 07/03
Genero, pobreza y empleo (curso a distancia)	26 semaines - 31/03 - 26/09
Genre et développement: concepts et instruments	2 semaines - 14/04 - 25/04
Intégration du principe d'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail	15 semaines - 01/09 - 12/12
Training of gender audit facilitators	1 semaine - 13/10 - 17/10
Mainstreaming gender equality: concepts and instruments	2 semaines - 03/11 - 14/11
An introduction to gender budgeting in organizations	1 semaine - 17/11 - 21/11



### Technologies de l'information et méthodologie de l'apprentissage

Lifelong e-learning: innovative ideas	5,5 semaines - 14/04 - 18/05
Gestión de recursos humanos por competencias	2 semaines - 19/05 - 30/05
Gestión de recursos humanos por competencias	13,5 semaines - 01/06 - 31/08
Formación de formadores por competencias	13,5 semaines - 01/06 - 31/08
Competency-based human resources development	17,5 semaines - 02/06 - 27/09
Competency-based HR management	2 semaines - 23/06 - 04/07
Conception de la gestion des ressources humaines par compétence	2 semaines - 21/07 - 01/08
Competency-based human resources development	17 semaines - 01/09 - 26/12
Gestión de recursos humanos por competencias	1,5 semaines - 29/09 - 07/10

Gestión de recursos humanos por competencias	13,5 semaines - 01/10 - 31/12
Formación de formadores por competencias	13,5 semaines - 01/10 - 31/12
Lifelong E-Learning: innovative solutions	5,5 semaines - 17/11 - 21/12



### Programmes Posuniversitaires

Master's course in "Management of Development"	17 semaines - 11/02 - 06/06
Master's course in "Cultural projects for development"	16 semaines - 01/09 - 19/12
Post-graduate course in "International Trade Law"	12,5 semaines - 27/03 - 26/06
Master of Law (LL.M.) in "Intellectual property"	15 semaines - 08/09 - 19/12
Master of Science (MSc) in "Public procurement management for sustainable development"	16 semaines - 01/09 - 19/12

#### Admission

Toutes les personnes titulaires d'une bourse ou disposant d'une source de financement propre peuvent participer aux cours réguliers organisés par le Centre international de formation de l'OIT à Turin, Italie. Ces personnes doivent s'inscrire directement auprès du Centre.  
 POUR L'INSCRIPTION, INFORMATION ET PRIX, prière de s'adresser à :  
 L'Unité du recrutement des participants  
 Centre international de formation de l'OIT  
 Viale Maestri del Lavoro, 10 - 10127  
 Turin, Italie  
 Tél.: (39)011 • 6936 671/6936 629 / 6936 111  
 Télécopie: (39)011 • 6936 767 / 6638 842  
 Courrier électronique: [recruitment@itcilo.org](mailto:recruitment@itcilo.org)  
 Visitez notre site Web: <http://www.itcilo.org>

Outre l'assistance technique aux politiques de protection sociale de base, apportée par le programme STEP au Mozambique, au Cap-Vert et en Guinée-Bissau, CIARIS vise à créer un réseau de compétences et à «connecter» les acteurs du développement au reste du monde. Dans les PALOP, plusieurs activités dont des cours (à distance et via les radios communautaires) ont été mises en place, en partenariat avec des organisations locales, notamment AD (en Guinée-Bissau), la plate-forme des ONG (au Cap-Vert), l'Université Mundlane, la Fondation pour le développement communautaire (FDC) et l'organisation d'employeurs ECOSIDA (au Mozambique).

### Le Brésil se mobilise contre l'exclusion

Au Brésil, les phénomènes d'exclusion et les inégalités sociales sont criantes, mais ces manifestations et les solutions pour y remédier demandent des outils adaptés à la réalité. CIARIS a mis en place un réseau d'acteurs brésiliens, le Réseau Portail Tropical CIARIS (REPORT), coordonné par le LabTEC, l'Université fédérale de Rio de Janeiro (UFRJ), le Réseau d'information pour le tiers secteur (RITS), le réseau de développement local (DLIS) et le mouvement de défense des Noirs et des pauvres (PVNC). Ensemble, ces organisations ont adapté les contenus de CIARIS aux réalités du Brésil en créant leur plate-forme interactive appelée «Communauté d'apprentissage pour l'inclusion sociale» (CAIS).

Le réseau a mis en place des actions autonomes:

- pour la Centrale unitaire des travailleurs (CUT) de Rio de Janeiro afin de former les cadres syndicaux et des responsables des ministères sur des thèmes liés au déficit de travail décent, aux relations salariales et à l'informalisation du monde du travail;
- pour des acteurs du développement local de Jaca-



[www.redecais.org.br](http://www.redecais.org.br)

- repaguá (Cidade de Deus) afin de promouvoir leur territoire et créer une dynamique collaborative via les nouvelles technologies;
- pour des membres du mouvement des PVNC, afin de mieux appréhender les relations entre les inégalités raciales dans l'éducation et la lutte contre l'exclusion.



## AU SERVICE DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE D'INCLUSION SOCIALE

En 2005, dans le cadre du «Second programme d'échanges transnationaux» de l'Union européenne, le Réseau européen anti-pauvreté du Portugal (REAPN), le BIT et six autres organisations européennes ont mis en place le projet «Multiplicar». Ce projet avait pour objectif de mettre à disposition des acteurs européens, à travers l'utilisation de CIARIS, des informations et des ressources, afin d'améliorer la mise en place de la Stratégie européenne d'inclusion sociale, et en particulier les plans d'action nationaux d'inclusion sociale et leurs recommandations. Plus de 500 organisations de sept pays européens en ont bénéficié, et 33 microprojets ont été mis en place.

En 2007, la Commission européenne, à travers son programme PROGRESS, a renouvelé son soutien et approuvé le financement d'un nouveau projet «Bridges for Inclusion», couvrant six pays européens

(Portugal, Roumanie, Bulgarie, Espagne, France et Belgique). Ce projet, d'une durée de deux ans, utilisera le potentiel de CIARIS pour démontrer le besoin de créer des passerelles entre l'emploi, le bien-être et l'inclusion sociale. Trois domaines seront privilégiés:

- le développement de stratégies locales et régionales de protection/inclusion sociale, avec un accent sur les «passerelles» entre les stratégies d'emploi et d'inclusion;
- le renforcement de la coordination entre les politiques de protection sociale et d'inclusion sociale et l'implication des principaux acteurs à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques;
- l'amélioration du suivi et de l'évaluation des politiques et leur impact.

[www.ciarisportugal.org](http://www.ciarisportugal.org)

## >> La lutte contre l'exclusion en Europe

Le Portugal a une longue tradition de lutte contre l'exclusion sociale. En partenariat avec le Centre d'études territoriales de Lisbonne et l'Institut supérieur des sciences du travail et de l'entreprise (ISCTE), CIARIS a développé l'Agence CIARIS Portugal, qui appuie des initiatives locales et des programmes nationaux.

L'agence travaille notamment sur la promotion de l'entrepreneuriat inclusif. Elle a également contribué à la mise en œuvre d'un programme de formation permettant d'associer des participants de l'ensemble du monde lusophone.

### Promouvoir la coopération

CIARIS a, depuis sa création, focalisé son attention sur l'inclusion sociale, et plus spécifiquement sur l'inclusion dans la protection sociale. Le programme STEP, du Département de la sécurité sociale, attache une attention particulière à deux thématiques dans CIARIS. Il s'agit d'apporter des enseignements et de favoriser les échanges entre utilisateurs en matière de modernisation des programmes d'assistance sociale et d'articulation entre l'extension de la protection sociale et le développement économique local.

De quoi s'agit-il? Ces dernières années, une nouvelle génération de programmes d'assistance sociale a

vu le jour à travers le monde, notamment en Amérique latine. Ces programmes relient le transfert de revenus (conditionnés ou non) à d'autres mesures visant à favoriser l'accès aux services sociaux de santé et d'éducation (*Bolsa Família* au Brésil, *Oportunidades* au Mexique, systèmes de revenus minimaux en Europe), améliorer l'insertion sur le marché du travail (Régime d'emploi rural garanti en Inde) ou développer les capacités en combinant des mécanismes de protection à la formation professionnelle et la micro-finance (BRAC au Bangladesh, voir: [www.brac.net](http://www.brac.net)).

Ces programmes soulèvent de nombreuses questions sur les conditions de mise en œuvre dans des pays à faibles capacités financières et institutionnelles, sur la conditionnalité et le ciblage de certains programmes, sur leur efficacité, etc. L'échange de connaissances au niveau international est donc indispensable. Ces programmes sont susceptibles d'apporter des réponses sur plusieurs dimensions du travail décent et ont notamment démontré un effet significatif sur la réduction du travail des enfants.

La recherche de solutions en matière de lutte contre l'exclusion sociale nécessite la coopération entre le BIT et d'autres partenaires du développement. L'exclusion a différents visages, en particulier en Afrique, en raison de la pandémie du VIH/sida, de la croissance de l'économie informelle et des inégalités encore très fortes entre les femmes et les hommes. CIARIS offre ainsi la possibilité de travailler en communauté autour de différentes spécialités thématiques, menées par des unités du BIT. Il s'agit de favoriser le partage et la création de connaissances relatives à l'exclusion sociale et ses liens avec le VIH/sida dans le monde du travail (mené par le Programme de l'OIT sur le VIH/sida et le monde du travail), l'extension de la protection sociale dans les processus de développement local (menés par STEP et l'unité sur développement local), l'exclusion et les inégalités entre les hommes et les femmes (mené par le Bureau sur l'égalité entre hommes et femmes), etc.

Ces communautés thématiques naissantes offrent un formidable potentiel de développement et permettent la rencontre et le partage des connaissances, au sein et à l'extérieur du BIT. Et ce n'est que le début – ces communautés en ligne peuvent modifier la nature de la coopération internationale, permettant aux praticiens et décideurs politiques de mieux faire entendre leur voix, d'avoir accès à de nouvelles expertises et de créer des partenariats.

*Rejoignez CIARIS sur [www.ciaris.org](http://www.ciaris.org) ou à travers des programmes régionaux décrits dans cet article.*

# La Chine au travail

## Relever les défis de la mondialisation et du travail décent



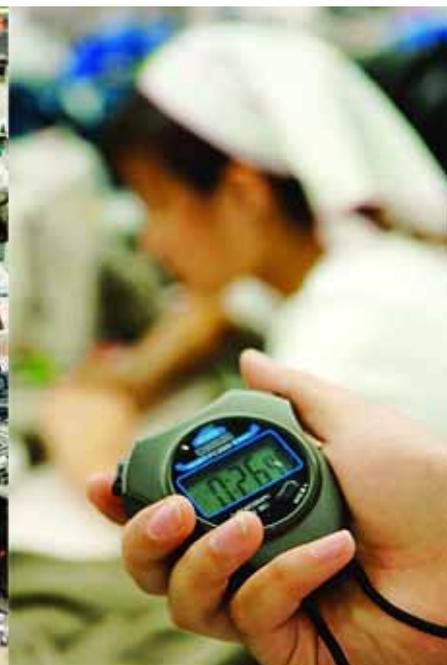
© M. Crozet/BIT

**L**e photographe du BIT, Marcel Crozet, nous invite à le suivre dans un pays fait de contrastes. Il est parti à la rencontre de travailleurs chinois des principaux secteurs industriels: les technologies de l'information et de la communication, le textile et l'habillement, la construction et les mines, ainsi que l'agriculture traditionnelle.

Les récentes transformations économiques de la Chine – son entrée dans le monde et sa participation accrue au système commercial mondial – se sont accompagnées d'une croissance stupéfiante, mais aussi de nouvelles et importantes difficultés auxquelles elle doit faire face, comme le chômage élevé dans les zones rurales, le sous-emploi et la migration de

plus en plus importante des campagnes vers les villes. Le pays vise aujourd'hui des politiques équilibrées, capables à la fois d'encourager les évolutions économiques et d'assurer la stabilité sociale.

Ces dernières années, la Chine a «réalisé des progrès économiques remarquables en termes d'emploi et de travail décent», assurait le ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Tian Chengping, aux délégués du Forum asiatique pour l'emploi qui s'est récemment tenu à Beijing. Il a promis de multiplier les efforts avec détermination pour «développer des relations de travail harmonieuses et la protection des droits et des intérêts des travailleurs afin de concrétiser le travail décent.»

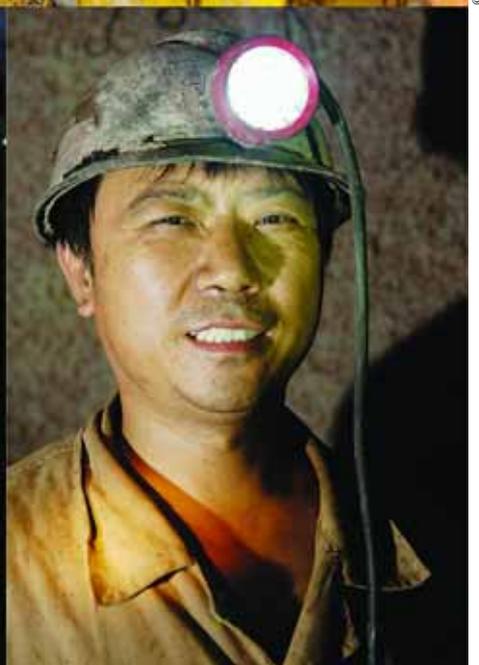
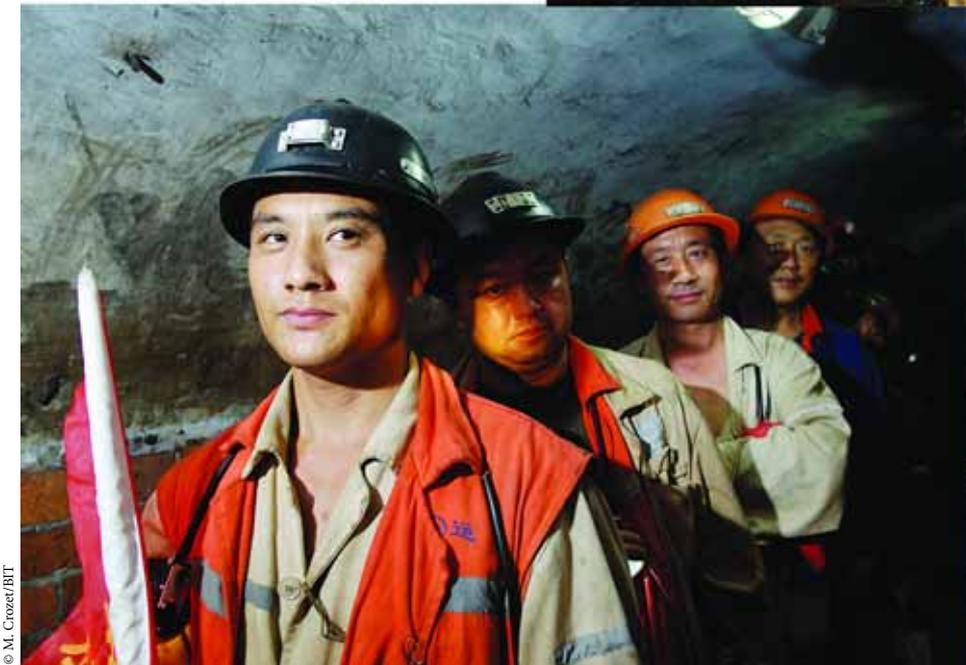


- L'industrie textile et de l'habillement, un secteur clé pour la Chine: 1 100 employés, principalement des femmes, travaillent dans cette usine textile
- Dans une usine de Hangzhou, les travailleurs fabriquent des pièces de rechange de voitures, au rythme des trois-huit
- Dans une autre usine de Hangzhou, un travailleur chinois produit 7 000 parapluies par jour





- La mine de charbon Quianjiaying au Tangshan emploie 93 000 travailleurs
- A 850 mètres de profondeur: la nouvelle équipe arrive





© M. Crozet/BIT



© M. Crozet/BIT

- A Tianjin, le Centre de développement des ressources humaines et de service, haut lieu de la technologie, propose une aide à la recherche d'emploi dans son agence pour l'emploi
- Un porteur offre ses services à la gare de Beijing
- A peine arrivé, un travailleur migrant consulte un plan de la capitale chinoise
- Ouvriers de la construction à Beijing



© M. Crozet/BIT





© M. Crozet/BIT



© M. Crozet/BIT



© M. Crozet/BIT

- *Malgré la mécanisation croissante de l'industrie, le secteur de la construction reste à forte intensité de main-d'œuvre et figure parmi les plus dangereux en termes de sécurité et de santé*
- *Beaucoup de ces travailleurs viennent des provinces rurales de Chine*
- *En 1992, un nouveau code de conduite, de sécurité et de santé de l'OIT a été adopté dans le secteur de la construction en Chine. Ce code constitue un guide pratique sur la façon d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs au sein de sites de construction*



© M. Crozet/BIT



© M. Crozet/BIT

- Cueillette de l'or vert des plantations de thé près du village de Longjing
- En 2004, la production de thé en Chine a avoisiné les 800 000 t, une étape importante résultant d'une politique de promotion de la production et du commerce du thé qui a commencé à porter ses fruits
- Le programme de l'OIT «Mieux gérer votre entreprise» (GERME) est une méthode rentable utilisée dans plus de 80 pays. Entre 2004 et 2006, plus de 120 000 travailleurs licenciés, chômeurs, dirigeants de petites entreprises et migrants ont bénéficié d'une formation dans le cadre du programme GERME au cours des deux dernières années. Cette formation a débouché sur près de 200 000 créations d'emplois dans différents endroits de Chine
- M<sup>me</sup> Feng Yuying a participé à ce programme. Aujourd'hui, elle dirige un atelier de broderie qui emploie deux douzaines d'employés



© M. Crozet/BIT

# Les syndicats face à la mondialisation

Attentifs à de nouvelles formes d'actions plus adaptées à l'économie mondialisée, les syndicats connaissent en ce moment d'importantes évolutions. Andrew Bibby présente, ici, une nouvelle étude sur la question.

**F**in septembre, plus de 1 800 salariés de 30 pays différents se sont retrouvés devant des établissements de l'entreprise IBM par solidarité avec les salariés d'IBM Italie engagés dans un conflit avec la direction. C'était une manifestation pour le moins inhabituelle: elle s'est déroulée sur Second life – univers virtuel du Web, qui compte aujourd'hui sept millions d'utilisateurs – et ses manifestants n'étaient autres que des «avatars» du jeu en ligne portant le tee-shirt de leur syndicat.

Il est facile de dire que le capital est mondial, alors que le travail est local – que tandis que les entreprises se sont dotées d'un cadre pour agir efficacement à l'échelle transnationale, les syndicats, eux, sont restés coincés dans une vision du monde dominée par le cadre de l'Etat-nation. Pourtant, si la manifestation contre IBM sur Second Life (organisée ici par la Fédération syndicale internationale UNI) ne laisse pas vraiment présager de ce que sera le syndicalisme dans les années à venir, elle montre, néanmoins, que les syndicats expérimentent de nouveaux modes d'action originaux pour répondre de façon innovante à la mondialisation.

Certes, l'adaptation des organisations syndicales à une économie mondialisée n'est pas sans poser de problèmes et relève pour l'instant davantage d'un processus en construction. Pour autant, comme en témoigne très clairement toute une série de nouvelles études, d'importantes avancées sur le plan théorique et pratique ont été enregistrées.

L'ouvrage rassemble certains des travaux du Réseau de recherche Global Unions menés en 2004 pour encourager les chercheurs et les syndicalistes à trouver de nouvelles réponses syndicales aux évolutions de l'économie mondiale. *Les syndicats face à la mondialisation* est édité par Verena Schmidt du Bureau des activités pour les travailleurs du BIT, qui détecte trois idées-force tout au long de cet ouvrage:



«le besoin d'élargir les programmes syndicaux, l'importance de la construction de réseaux et d'alliances et, enfin, la contribution de l'OIT et des normes du travail à une mondialisation plus juste».

Bien sûr, rien n'a fondamentalement changé dans le commerce mondial, ce que souligne l'un des articles de l'ouvrage, qui porte sur l'industrie bananière en Colombie et où l'on voit bien que depuis au moins un siècle le secteur de la banane est contrôlé par une poignée de géants mondiaux. Cependant, alors qu'historiquement le partenariat social et la négociation collective ont pratiquement toujours fonctionné à l'intérieur des frontières de l'Etat, cela pourrait évoluer dans les années à venir. Dès à présent, des organisations syndicales mondiales, telles que la Confédération syndicale internationale (CSI), la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) et surtout les dix fédérations syndicales internationales (FSI) sectorielles jouent un nouveau rôle important.

Ces dernières sont, notamment, à l'origine des négociations d'accords-cadres internationaux auprès d'entreprises multinationales. Un mode de négociation adopté désormais dans plus de 30 cas différents. Comme le souligne Marion Hellman, membre de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), les accords-cadres internationaux permet-

<sup>1</sup> *Trade union responses to globalization: A review by the Global Union Research Network*, publié sous la direction de Verena Schmidt. BIT et GURN, Genève, 2007.





© M. Crozet/BIT

>> tent d'aller au-delà des codes de conduite des entreprises, qui, d'après elle, ne sont parfois que de simples stratagèmes commerciaux. «Les accords-cadres internationaux sont la reconnaissance officielle de l'existence d'un partenariat social au niveau mondial», précise l'auteur, en ajoutant que cela leur procure un autre statut que les codes de conduites non contraignants. «En signant de tels accords, les entreprises multinationales s'engagent à respecter les droits des travailleurs, en s'appuyant sur les conventions fondamentales de l'OIT».

Marion Hellman décrit également dans le détail l'un de ces accords, signé en 1998, entre l'IBB et le géant suédois de l'aménagement d'intérieur, IKEA. Grâce à l'engagement des partenaires sociaux, l'accord a permis d'améliorer les conditions de travail dans divers pays comme la Pologne, la Malaisie et la Chine. L'auteur rapporte, toutefois, des difficultés concrètes rencontrées dès qu'il s'est agi d'en étendre la portée à l'ensemble des réseaux de fournisseurs et de sous-traitants des multinationales.

Ce dernier aspect – point important, dans la mesure où beaucoup de grandes entreprises externalisent de plus en plus certaines de leurs fonctions qui jusque-là s'inscrivaient dans leur cœur de métier – est également soulevé par d'autres auteurs de cet ouvrage. D'un côté, l'externalisation de fonctions autrefois réalisées en interne s'accompagne d'une aggravation des conditions de travail. Dans une étude portant sur le secteur des technologies de l'information de la Silicon Valley en Californie et sur le centre des TI de

Bangladore, Anibel Ferus-Comelo montre à quel point la concurrence exacerbée des prix des ordinateurs et des appareils électroniques conduit à une complexification croissante des chaînes de sous-traitance: «Cette stratégie, certes très efficace du point de vue de l'entreprise, conduit, en aval de la chaîne d'approvisionnement, à une dégradation des conditions de travail dans différentes régions du monde. Travailler dans le secteur informatique est souvent synonyme d'emplois précaires dans un marché du travail hautement segmenté où les contrats temporaires et de courte durée sont la règle», précise-t-elle. Deux autres auteurs, Esther de Haan et Michael Koen, décrivent les problèmes rencontrés pour faire respecter les normes fondamentales du travail dans d'autres secteurs, comme celui du textile en Afrique du Sud et de l'est, caractérisé également par la sous-traitance.

D'un autre côté, l'interaction croissante entre les différents maillons des chaînes de valeurs internationales, qui rassemblent producteurs primaires, fabricants, intermédiaires et d'éventuels détaillants, constitue une nouvelle opportunité de partage des bonnes conditions de travail avec d'autres entreprises et acteurs intervenant en amont. Dans une étude sur les conséquences de l'évolution des chaînes de valeur mondiales sur les syndicats, Lee Pegler et Peter Knorringa évaluent si, oui ou non, les entreprises qui se sont intégrées dans ces chaînes de valeur mondiales ont vu leurs conditions de travail s'améliorer (bien que les résultats de leur étude soient en définitive peu concluants). Pour tout ce qui touche aux relations du travail, les entreprises multinationales peuvent, cependant, fonctionner comme courroie de transmission entre leur pays d'origine et leurs fournisseurs et partenaires commerciaux étrangers. Il s'agit là d'un aspect que les syndicats gagneraient à prendre plus au sérieux. Comme le souligne Verena Schmidt: «Le concept de chaînes de valeur ouvre de nouvelles opportunités en matière de travail. (...) S'organiser tout au long de la chaîne logistique pourrait permettre de coordonner les efforts et aller au-delà des accords de coopération Nord-Sud.»

Si les syndicats ont du mal à s'organiser, c'est notamment en raison de la nature fluctuante des entreprises multinationales, visiblement prêtes à délocaliser à tout moment vers de nouvelles destinations, dès l'instant que les coûts de production sont réduits et les aides publiques plus élevées. L'ouvrage montre, par exemple, à quel point l'industrie textile d'Afrique du Sud a souffert, ces dernières années, du départ des investisseurs asiatiques, poussés à quitter la région suite aux modifications des quotas d'importation. En Bulgarie, l'industrie textile est également confrontée à de sérieuses restructurations. Nadejda Daskalova et

Lyuben Tomev décrivent les efforts déployés par la Confédération des syndicats indépendants en Bulgarie pour protéger les droits fondamentaux des travailleurs: «Dans un certain nombre d'entreprises à capitaux étrangers ayant délocalisé en Bulgarie, la durée du travail moyenne est de 14 à 16 heures par jour pour un salaire minimum – en parfaite violation des législations sociale et du travail», notent les auteurs.

Le capital n'est pas le seul à être sans attaches. Dans une économie de plus en plus mondialisée, il en va de même pour le travail. D'après les Nations Unies, le nombre de migrants dans le monde s'élève à 191 millions de personnes, pour la plupart des travailleurs et leurs familles. Comme on le sait bien, les travailleurs migrants sont particulièrement exposés aux mauvaises conditions de travail et se font plus facilement exploiter. Dans certains cas, il arrive même que la présence de travailleurs migrants dans un pays tire les conditions de travail des travailleurs locaux vers le bas. Deux études particulièrement intéressantes à ce sujet présentent les initiatives prises par les syndicats pour faire face à ces questions. Ann-Marie Lorde – qui a joué un rôle central dans un récent projet sur la migration des femmes dans le secteur de la santé coordonné par la Fédération internationale du secteur des services publics, l'Internationale des services publics (ISP) – analyse, à travers les actions menées par le CPSU, différentes options permettant de combiner au niveau régional, dans la région des Caraïbes, les approches syndicales sur la question des migrations. Jane Hardy et Nick Clark présentent, quant à eux, les mesures prises au Royaume-Uni et en Pologne pour mieux gérer les importants flux de travailleurs polonais (surtout de jeunes) récemment arrivés en Angleterre. Entre autres initiatives: le détachement d'un travailleur de la Fédération des syndicats polonais Solidarité au Conseil général du Congrès des syndicats du Royaume-Uni, pour travailler sur la question de l'intégration des travailleurs migrants polonais dans les mouvements syndicaux britanniques. Les auteurs évoquent, aussi, les efforts réalisés par les syndicats polonais en matière d'information des émigrants potentiels sur leurs droits à l'étranger. Si ce type de collaboration n'en est qu'à ses débuts, l'expérience montre qu'elle a jusqu'à présent été clairement positive. «La perspective d'une reconnaissance mutuelle des atouts des syndicats peut contribuer à attirer vers le syndicalisme une main-d'œuvre sans attaches», suggèrent les auteurs.

Si l'ouvrage met en avant l'intérêt pour les syndicats de renforcer leur collaboration transnationale, il insiste aussi sur la nécessité pour ces derniers de s'ouvrir et de coopérer avec d'autres types d'organisations, notamment des ONG. Margaret Fonow et



© M. Crozet/BIT

Suzanne Franzway notent, en effet, que l'«on a assisté à une multiplication des espaces politiques, où l'intérêt pour la question du travail coïncide avec celui d'autres mouvements et organisations concernées par les droits des travailleurs et le développement». Les auteurs adoptent un point de vue féministe et prônent une approche syndicale de la mondialisation s'appuyant sur le développement de structures et d'actions qui accroissent l'influence des travailleuses et des syndicalistes: «Ceux qui sont engagés dans le renouvellement du mouvement des travailleurs doivent assumer le fait que la dimension de genre détermine largement la mondialisation néolibérale, les marchés du travail et les accords de libre commerce. Nous préconisons une analyse qui prenne en compte le genre, car les 'politiques sexuelles' font partie intégrante des syndicats, de la mondialisation et des efforts pour remettre en question le programme libéral», assurent-elles.

Cet ouvrage prône clairement le rapprochement des syndicats avec d'autres organisations. Par ailleurs, les auteurs soulignent à quel point l'OIT et les normes internationales du travail ont un rôle important à jouer dans l'avènement d'une mondialisation juste et équitable. Un rôle qui, comme le suggère Verena Schmidt, découle tout droit des principes fondateurs fixés par l'Organisation en 1919 et, sans doute aussi, de celui promu en 1944 selon lequel «le travail n'est pas une marchandise». D'après elle, les normes internationales du travail seront un formidable outil de sensibilisation capable d'améliorer les conditions de travail de l'économie mondialisée.



## PLANÈTE TRAVAIL NOUVELLES DU MONDE DU TRAVAIL

### Le monde se mobilise contre le travail des enfants

Alors que les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs et les ONG continuent d'avancer dans la lutte contre le travail des enfants et la sensibilisation à ce problème, *Planète Travail* passe en revue les articles consacrés à ce sujet et publiés récemment dans le monde entier.



© P. Deloche/BIT

■ Le Gouvernement yéménite vient de fonder un nouveau comité pour s'attaquer au problème du travail des enfants. Selon un rapport officiel publié par le ministère du Travail et des Affaires sociales, le travail des enfants au Yémen est aggravé par la pauvreté. Le rapport précise que les enfants des familles pauvres travaillent pour couvrir les besoins élémentaires et contribuer au revenu familial. Il est probable que le problème persistera aussi longtemps que durera la pauvreté. Le travail des enfants au Yémen a empiré depuis les années 90, avec l'effondrement du réseau de sécurité sociale et les politiques de libéralisation économique. Le rapport recommande que le gou-

vernement adopte un programme national performant pour définir les communautés les moins développées et les plus démunies et leur propose des projets productifs de façon à améliorer le niveau de vie des familles pauvres et à réduire leur dépendance vis-à-vis du travail des enfants. Dans un pays où l'on compte 78 pour cent d'analphabètes, plus de cinq millions d'enfants sont illettrés (*NewsYemen*, 22 sept. 2007).

■ En octobre 2006, le gouvernement indien a interdit le travail des enfants dans le secteur domestique, les restaurants, salons de thé et commerces. Les gouvernements locaux sont en train de concevoir des

plans d'action et des programmes de façon à identifier, secourir et réadapter les enfants employés dans les secteurs de l'hôtellerie et de la domesticité. Le ministère du Travail a également planifié des campagnes de sensibilisation massives, au niveau tant des Etats que des districts. Une partie cruciale du plan implique de lancer des raids contre les maisons suspectées d'employer un enfant de moins de 14 ans. A la réception d'un appel indiquant qu'un enfant a été enrôlé dans un travail, une équipe du ministère du Travail se précipite aussitôt et procède à une perquisition des locaux pour établir la réalité des faits. L'enfant est extrait de la maison et assuré qu'il aura une chance d'accéder à



© PHOTO BIT

une éducation informelle, voire à une éducation structurée dans une école s'il est sélectionné. L'ONG Bachpan Bachao Andolan affirme qu'il y aurait plus de deux millions d'enfants travaillant dans les restaurants de la seule capitale New Delhi (*The Hindu*, 9 oct. 2007; *DNA India*, 7 oct. 2007).

■ Le syndicat *Solidarity* demande aux fabricants de chocolat sud-africains de donner davantage d'informations sur leurs sources d'approvisionnement en cacao, ainsi que sur les politiques relatives au travail des enfants dans les plantations. Le syndicat affirme que 280 000 enfants sont employés dans des plantations de cacao dans le monde. La Côte d'Ivoire, Etat ouest africain où l'on rapporte que des enfants âgés de 9 ans à peine sont contraints de travailler dans des plantations, est l'un des plus gros producteurs mondiaux de cacao, fournissant 43 pour cent de la production mondiale. «Alors que les plantations de cacao en Afrique continuent de recourir au travail des enfants, les consommateurs sud-africains continuent à acheter des produits chocolatés qui sont issus du travail forcé», déclare Ilene Barrie, coordinatrice du Comité sur les questions de genre au sein de

*Solidarity*. On estime que plus de 100 000 enfants travaillent dans l'industrie du cacao en Côte d'Ivoire dans les pires conditions de travail pour les enfants et qu'environ 10 000 sont des esclaves (*The Times*, édition d'Afrique du Sud, 9 oct. 2007).

■ De nombreux enfants, sans doute des centaines, travaillent dans des mines de charbon, abandonnées à l'époque soviétique, dans le sud du Kirghizistan. Afin de soulager leur misère, un grand nombre de personnes se mettent à exploiter elles-mêmes des mines. Comme les mines sont étroites, les pères envoient souvent leurs enfants. Ces derniers travaillent dans des conditions périlleuses, souvent sans surveillance, ce qui rend difficiles les appels au secours en cas d'accident. Les enfants travaillent toute l'année, même dans des conditions climatiques extrêmes, et les accidents et les décès sont monnaie courante. Employée d'une ONG, Nurjamal Mambetova a peu d'espoir en attirant l'attention du gouvernement sur ce problème. «Nous craignons qu'ils ne ferment les mines ou les fassent exploser sans rien résoudre. Les gens y retourneront et recommenceront à creuser parce qu'ils n'ont aucun autre moyen de

survie. Ce dont nous avons besoin, c'est d'alternatives, d'autres emplois ou de bonnes conditions de travail dans les mines. N'importe quoi, mais pas ça», dit-elle. Zulfia a perdu son mari et son fils dans un accident de mine. «Nous sommes tellement désespérés ici. Les parents retirent leurs enfants de l'école pour les envoyer travailler à la mine, il n'y a tout simplement pas d'autre solution pour gagner sa vie ici», confie-t-elle (*BBC*, 24 août 2007).

■ Le Département de la police de New York a mené une descente à *College Point Factory* et procédé à l'arrestation de onze travailleurs qui enfreignaient la législation sur le travail des enfants. Leticia Clemente est l'une d'elles. Agée de 16 ans, elle est venue aux Etats-Unis avec l'espoir d'étudier mais a fini comme ouvrière dans une usine où elle travaille 50 heures par semaine, près de deux fois le volume horaire autorisé par la législation. M<sup>lle</sup> Clemente a une rémunération inférieure au salaire minimum et ses horaires de travail l'empêchent d'aller à l'école. Ses patrons, le couple Jung et Ji Youg Ryu, sont inculpés de contrefaçon en République de Corée et pourraient être poursuivis pour exploitation d'enfants. M<sup>lle</sup> Clemente elle-même risque un an de prison et l'expulsion si elle est reconnue coupable (*New York Daily News*, 9 oct. 2007).

■ La Fondation Hariri au Liban, en collaboration avec l'OIT, a accueilli un atelier de deux jours à Sidon pour sensibiliser au problème et bâtir des plans d'action en vue de l'élimination du travail des enfants. Selon Badra Allawi, le directeur national du projet de lutte contre le travail des enfants, plus de 38 000 enfants âgés de 10 à 19 ans travaillent au Liban. Dans le cadre de ce projet de la Fondation Hariri, les élèves des écoles publiques et privées de Sidon ont financé une campagne pour aider les enfants qui avaient été contraints de quitter l'école. Les étudiants de Sidon ont versé une partie de leur argent de poche pour offrir à 75 enfants des fournitures scolaires et à cinq autres de la papeterie, des livres et leurs frais de scolarité (*Daily Star Lebanon*, 9 oct. 2007).

## Le Conseil d'administration conclut sa 300<sup>e</sup> session



© M. Crozet/BIT

Le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) a conclu sa 300<sup>e</sup> session hier après de longues discussions entre ses membres gouvernementaux, travailleurs et employeurs. Les débats ont notamment concerné les droits fondamentaux au travail à travers le monde et l'impact des changements climatiques sur l'emploi.

Le Conseil d'administration a tenu session du 1<sup>er</sup> au 15 novembre sous la présidence de S.E. Dayan Jayatikella, ambassadeur et représentant permanent du Sri Lanka auprès des Nations Unies à Genève.

Le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation a tenu une table ronde sur le lien entre changement climatique et travail décent, réunissant M. Achim Steiner, directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), M. Michel Jarraud, secrétaire général de l'Organisation mondiale de météorologie (OMM), M. Supachai Panitchpakdi, secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), M. Mathew Farrow, responsable de la Politique de l'environnement à la Confédération de l'industrie britannique (CBI) et M. Joaquín Nieto, secrétaire chargé des questions de sécurité et de santé au travail et d'environnement, Comisiones Obreras Trade Union (CCOO), d'Espagne.

En plus d'encourager l'OIT à promouvoir une transition socialement juste vers des emplois verts, le

groupe de travail a également débattu de la préparation d'une nouvelle étude conjointe BIT/Secrétariat de l'OMC sur les liens entre mondialisation, commerce et emploi informel, suite à la publication de l'étude conjointe sur le commerce et l'emploi en mars 2006.

Le Conseil d'administration a aussi revu le Protocole d'entente auquel ont abouti l'OIT et le gouvernement du Myanmar en février 2007 sur le mécanisme offert aux victimes du travail forcé pour chercher réparation sans craindre de représailles. Prenant note des progrès accomplis dans l'application du Protocole d'entente entre le Myanmar et l'OIT jusqu'au déclenchement des manifestations et leur interdiction fin septembre 2007, le Conseil d'administration a cependant exprimé sa grave préoccupation face à la répression exercée par le gouvernement en réponse aux récentes protestations pacifiques.

Le Conseil d'administration a lancé un appel au gouvernement du Myanmar pour qu'il déclare publiquement, au plus haut niveau et sans ambiguïté, que toutes les formes de travail forcé, sur l'ensemble du territoire, sont interdites et seront dûment punies. Le gouvernement devrait veiller à ce que le mécanisme offert par le Protocole d'entente reste pleinement opérationnel, sans arrestation ni harcèlement des plaignants, facilitateurs ou autres, et qu'il s'applique pleinement aux autorités militaires. Il est nécessaire d'accorder une grande attention à la prévention du recrutement d'enfants soldats.

Le Conseil d'administration a ensuite demandé au Bureau international du Travail d'entamer une révision complète de l'application du Protocole d'entente à soumettre au Conseil d'administration à sa session de mars 2008, ainsi que des recommandations concernant tant l'avenir du Protocole que le rôle de l'OIT au Myanmar.

Concernant les droits syndicaux au Bélarus, le Conseil d'administration a examiné pour la quatrième fois les mesures adoptées pour promouvoir la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête de 2004 et d'une mission de l'OIT dans le pays en juin 2007.

Prenant note des informations fournies par le ministre du Travail du Bélarus, le Conseil d'administration s'est félicité de l'intention affirmée du gouvernement d'aboutir à un accord entre toutes les parties concernées par la question de la législation syndicale. Il a souligné que tous les syndicats et toutes les organisations patronales devraient pouvoir opérer librement et être reconnus en droit et dans la pratique. Tout en espé-

rant que de réels progrès en direction de solutions satisfaisantes seront réalisés au Bélarus, le Conseil d'administration a décidé de passer en revue l'évolution de la liberté syndicale dans le pays lors de sa session de mars 2008.

Le Conseil d'administration a également adopté le 348<sup>e</sup> rapport du Comité de la liberté syndicale, attirant tout particulièrement l'attention sur les cas de la

Colombie, de Djibouti, de l'Éthiopie, du Guatemala et de l'Indonésie.

Tous les documents dont les références sont citées dans cet article sont disponibles à l'adresse suivante:  
[http://www.ilo.org/global/What\\_we\\_do/Officialmeetings/gb/GBSessions/GB300/lang--fr/commId--ALL/WCMS\\_083598/index.htm](http://www.ilo.org/global/What_we_do/Officialmeetings/gb/GBSessions/GB300/lang--fr/commId--ALL/WCMS_083598/index.htm)

## Le Forum de Lisbonne sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable

### Préparer le terrain à un «Mouvement pour le Travail décent»

Le Forum de l'OIT sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable, qui s'est déroulé à Lisbonne du 31 octobre au 2 novembre, a préparé le terrain à un «mouvement en faveur du travail décent» pour rendre la mondialisation plus juste et compenser les effets des turbulences économiques mondiales sur les emplois et les moyens de subsistance de chacun.



© M. Crozet/BIT

«Ce que je vois émerger, c'est un mouvement pragmatique», a déclaré le Directeur général du BIT, Juan Somavia, aux 300 représentants de gouvernements, travailleurs, employeurs, parlements, société civile et leaders d'opinion qui ont participé au forum. «Ce que l'on recherche aujourd'hui, ce n'est pas de la rhétorique, ce sont des résultats.»

Le forum a examiné un large éventail de questions touchant à la mondialisation et les moyens de promouvoir le travail décent comme clé d'une viabilité économique, sociale et environnementale et d'une mondialisation sans exclus. Les thèmes débattus au cours du forum comprennent l'économie informelle, la formation et les compétences, les migrations et l'emploi des jeunes.

Le forum s'est aussi attaqué à la question de la cohérence politique au sein du système international. Le *Guide des outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent*, récemment approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS), a été offert comme piste pratique pour aller de l'avant.

Le forum était financé par la Commission européenne et hébergé par le gouvernement portugais qui

assurait la présidence de l'Union européenne (UE) au cours de cette période.

Parmi les grands témoins figuraient M. José Sócrates, Premier ministre du Portugal; D<sup>r</sup> Surin Pitsuwan, secrétaire général désigné de l'ASEAN; M. Jose Antonio Vieira Da Silva, ministre du Travail et de la Sécurité sociale du Portugal; M. Vladimir Spidla, commissaire de l'UE chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances; M. Abraham Katz, président de l'Organisation internationale des employeurs (OIE); M. Mats Karlsson, vice-président du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS); M. Guy Ryder, secrétaire général de la Confédération syndicale internationale (CSI); et M<sup>me</sup> Mary Robinson, présidente de *Realizing Rights: The Ethical Globalization Initiative* (L'initiative en faveur d'une mondialisation éthique); sir Leroy Trotman, vice-président du Conseil d'administration du BIT, représentant du groupe des travailleurs; M. Daniel Funes de Rioja, vice-président du Conseil d'administration du BIT, représentant du groupe des employeurs; et D<sup>r</sup> Dayan Jayatilleka, Président du Conseil d'administration du BIT.





L'idée de convoquer un forum avait été avancée par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation mise en place par l'OIT dans son rapport de 2004. Elle a initié un dialogue international sur la nécessité d'une mondialisation plus juste et équitable et a obtenu un appui considérable aux niveaux national, régional et mondial. Cet objectif,

comme celui du travail décent pour tous, a reçu une reconnaissance à l'échelle internationale au Sommet mondial des Nations Unies en 2005 et au Conseil économique et social de l'ONU en 2006.

*Pour les temps forts du forum, une documentation de référence et les discours des principaux orateurs du forum sont sur [www.ilo.org](http://www.ilo.org).*

## Un nouveau rapport du BIT souligne qu'on peut réduire la mortalité liée à la maternité en agissant sur le lieu de travail

Dans de nombreux pays en développement, le congé maternité est un luxe dont ne jouit qu'une petite minorité de femmes salariées, couvertes par la sécurité sociale, affirme un récent rapport du BIT<sup>1</sup>, présenté lors de la Conférence «Les femmes donnent la vie» à Londres du 18 au 20 octobre 2007. Des dirigeants mondiaux et des délégués de 109 pays ont passé en revue les progrès et les engagements pris pour atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement n° 5 sur la santé maternelle.

Chaque jour, chaque minute, une femme meurt au cours de sa grossesse ou lors de son accouchement. Selon le rapport du BIT, avec près de 60 pour cent des femmes en âge de procréer dans le monde qui travaillaient en 2006, l'importance du travail salarié dans la vie de tant de femmes fait de la protection de la maternité au travail une clé pour sauvegarder la santé et la sécurité économique des femmes et de leurs enfants.

De nombreuses femmes à travers le monde restent à l'écart des systèmes de protection juridiques et sociaux et sont contraintes par la pauvreté de travailler dans de piètres conditions et de retourner au travail peu après la naissance de leur enfant. Eu égard à cette situation décourageante, le monde du travail est un point d'accès prometteur pour augmenter les interventions visant à améliorer la santé maternelle et la protection de la maternité, indique le rapport.

Il propose des mesures sociales et juridiques pour atténuer les discriminations liées à la maternité et les effets des dangers potentiels auxquels sont confrontées

les femmes au cours de leur grossesse et après la naissance de leur enfant. Le rapport met aussi en lumière la nécessité d'améliorer les dispositions relatives au congé et les conditions de travail: produits chimiques, pesticides, fortes plages horaires, travaux pénibles et absence de congé rémunéré constituent de graves menaces pour la santé des femmes enceintes et allaitantes.

Le rapport prône également d'œuvrer pour étendre la protection sociale à tous, afin d'assurer les femmes et leur famille contre les coûts financiers des services de santé et d'améliorer leur accès aux soins maternels et obstétriques. Finalement, la qualité médiocre des soins de santé dans de nombreuses régions est liée aux mauvaises conditions de travail, au manque de personnel et dans certains cas aux effets du VIH/Sida sur les personnels de santé. Améliorer la qualité des services de santé exige une action nationale et mondiale concertée pour faire progresser la qualité du travail des personnels soignants.

Les normes internationales du travail de l'OIT offrent une orientation pour la législation et la pratique nationales dans tous ces domaines. La convention (n° 183) de l'OIT sur la protection de la maternité, 2000, fixe les exigences minimales de protection de la maternité au travail, y compris le droit à une période de congé avant et après la naissance de l'enfant, une prise en charge médicale et financière, la protection de la santé au travail, le droit à des pauses pour allaiter, la protection de l'emploi et la non-discrimination. La convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, la convention (n° 149) sur le personnel infirmier, 1977, et autres proposent des cadres universellement partagés de principes, de politiques et d'actions sur la sécurité sociale et les conditions de travail et d'emploi des personnels de santé.



© M. Crozet/BIT

<sup>1</sup> *Safe Maternity and the World of Work* (Maternité sans risque et monde du travail), Bureau international du Travail, Genève, 2007. [http://www.ilo.org/public/english/protection/condtrav/pdf/safemat\\_07.pdf](http://www.ilo.org/public/english/protection/condtrav/pdf/safemat_07.pdf)

Un certain nombre de projets de coopération technique de l'OIT ont pour but d'assurer aux femmes le droit à une maternité sans risque. Au Burkina Faso, une campagne de syndicalisation des travailleurs de l'économie informelle est lancée pour soutenir les jeunes mères, avec des plans pour les aider à bénéficier du congé de maternité rémunéré et de soins de santé. En Jordanie, l'OIT a travaillé en lien avec le gouvernement

et les organisations de travailleurs et d'employeurs pour les conseiller sur la faisabilité d'un système de protection de la maternité juste et accessible dans le pays. Au Cambodge, les propriétaires d'usines textiles travaillent avec l'OIT et ses partenaires afin d'améliorer la protection de la maternité au travail et d'entreprendre des campagnes d'éducation dans les usines pour promouvoir une meilleure santé pendant la grossesse.

## La Journée internationale des **personnes handicapées** 2007 met en exergue le travail décent pour les personnes handicapées

Plus de 650 millions de personnes dans le monde vivent avec un handicap – la plupart dans les pays en développement. Bien que beaucoup ait été accompli ces dernières années en termes d'amélioration de leur vie, des millions de personnes handicapées continuent de souffrir de violations de leurs droits, selon un nouveau rapport mondial de l'OIT intitulé *Le droit des personnes handicapées au travail décent* lancé à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées.



© M. Crozet/BIT

Selon le rapport, les statistiques disponibles indiquent que le taux d'inactivité de la main-d'œuvre handicapée tend à être plus élevé que celui des autres travailleurs. Par exemple, 40 pour cent des personnes handicapées en âge de travailler avaient un travail dans l'UE en 2003, comparés aux 64,2 pour cent des personnes valides. Qui plus est, 52 pour cent des personnes handicapées en âge de travailler dans l'UE sont économiquement inactives, comparés aux 28 pour cent chez les personnes valides.

Les personnes handicapées, et en particulier les femmes, sont généralement très désavantagées sur le marché du travail. Elles ont plus souvent tendance à être inactives, surreprésentées parmi les chômeurs, et à avoir des revenus bien inférieurs à ceux des personnes valides. Leur expérience précoce de la vie d'adulte s'accompagne souvent de frustration, de déception et réduit leur confiance dans les forces qu'elles apportent sur le marché du travail parce que leurs ambitions de carrière ne se sont tout simplement pas traduites en emploi.

Le rapport mondial met aussi en lumière les très nombreux autres défis auxquels sont confrontées les personnes handicapées dans le monde du travail. Les travailleurs handicapés sont généralement cantonnés à des emplois peu qualifiés, mal rémunérés et ne sont pas justement représentés à des niveaux hiérarchiques plus élevés. Les problèmes d'accès à l'environnement physique, y compris le transport, le logement et les lieux de travail, le risque de perdre ses indemnités en commençant à travailler, couplés avec des préjugés toujours vivaces chez de nombreux employeurs, collègues et dans le grand public aggravent une situation déjà difficile.

Progrès majeur parmi ceux qui ont été accomplis au cours des deux dernières décennies, la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2006. Elle offre une plate-forme pour permettre à toutes les parties prenantes d'avancer ensemble en garantissant que les personnes handicapées jouissent des droits de l'homme au même titre que les autres. Les principes de cette nouvelle convention des Nations Unies sont en ligne avec les normes pertinentes de l'OIT, y compris la convention





© M. Crozet/BIT

(n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983, qui a été ratifiée par 80 pays.

Le rapport conclut que les personnes handicapées représentent un vaste groupe au potentiel souvent inexploité et font de bons employés, fiables, plus susceptibles de conserver leur emploi.

L'OIT a organisé une conférence à son siège de Genève sur le thème «Un travail décent pour les per-

sonnes handicapées» dans le cadre d'une série d'événements mondiaux visant à promouvoir une meilleure compréhension des questions de handicap et à mobiliser du soutien pour la dignité, les droits et le bien-être des personnes handicapées. Au même moment, d'autres événements marquant cette journée ont été organisés partout dans le monde.

Pour plus d'informations, consultez [www.ilo.org/skills](http://www.ilo.org/skills)

## Les aspects sociaux et relatifs au travail des systèmes mondiaux de production

Diversement qualifiée de chaînes de valeur mondiales, de chaînes d'approvisionnement mondiales ou de sourcing mondial, la participation à l'échelle mondiale de la population des pays à la production de biens et de services pour les marchés mondiaux est peut-être la manifestation la plus concrète et la plus visible de la mondialisation. Pour aider les entreprises à améliorer l'environnement politique afin que les systèmes mondiaux de production offrent des possibilités dont chacun puisse bénéficier, l'OIT a organisé un colloque international sur «Les aspects sociaux et relatifs au travail des systèmes mondiaux de production: éléments intéressant les entreprises» du 17 au 19 octobre 2007.

Le colloque a réuni des représentants des organisations d'employeurs dans le but de mieux comprendre l'impact des systèmes mondiaux de production sur la prospérité à venir et les risques et avantages qu'ils impliquent. Les orateurs étaient des représentants de grandes associations mondiales d'acheteurs et de fournisseurs, des universitaires de premier plan, des dirigeants syndicaux et des représentants d'ONG actives dans les questions de mondialisation.

Dans ses conclusions, la réunion a indiqué que les systèmes mondiaux de production pourraient présenter une importante occasion d'améliorer la vie des gens, de réduire la pauvreté et d'accomplir des progrès en direction de l'objectif mondial du travail décent. Ils ont un fort effet de développement quand ils intègrent des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de

valeur et conduisent à une meilleure productivité. Ils exigent de toutes les parties qu'elles respectent les droits de l'homme, les normes du travail et l'environnement pour être économiquement durables.

Les conclusions insistent sur le rôle de la législation nationale et de l'Etat dans le façonnage d'un cadre réglementaire pour les systèmes mondiaux de production et soulignent que la loi devrait s'appliquer également à tous. Les normes fondamentales internationales sur les droits de l'homme et les droits au travail forment aussi une importante part du cadre réglementaire des systèmes mondiaux de production.

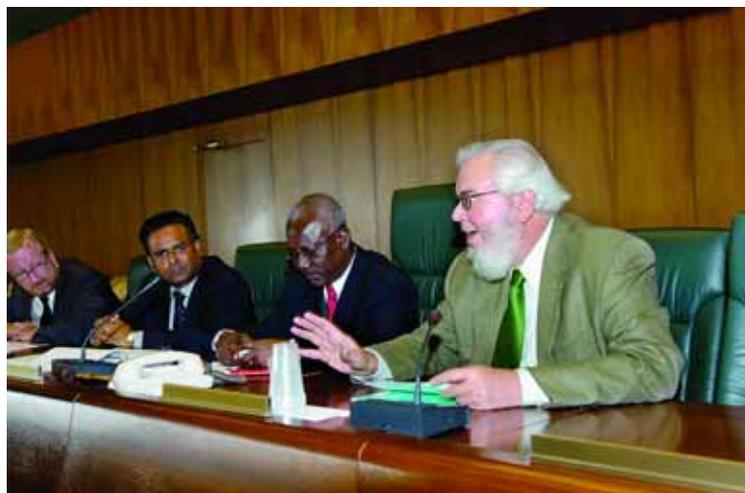
Les normes non contraignantes, telles que les règlements intérieurs des entreprises, les codes de bonne conduite et les codes acheteurs, peuvent aussi jouer un rôle important en complétant le cadre réglementaire parce qu'elles donnent une orientation sur les bonnes pratiques à exercer au-delà des prescriptions du droit formel, et autorisent la flexibilité nécessaire pour s'adapter à la grande variété d'entreprises et d'environnements dans lesquels elles opèrent.

Au regard des associations professionnelles, le colloque a conclu qu'elles devaient à la fois ouvrir leurs adhésions pour couvrir autant d'entreprises que possible et construire des partenariats avec d'autres acteurs, en particulier d'autres regroupements professionnels. Les organisations d'employeurs ont un important rôle à jouer pour aider leurs membres impliqués dans les systèmes mondiaux de production à respecter les normes sociales et relatives au travail, y compris par une sensibilisation sur les normes pertinentes, par l'information et le conseil sur les bonnes pratiques, et par la formation sur l'amélioration de la productivité et les campagnes de visibilité.

[http://www.ilo.org/public/french/dialogue/actemp/conf/2007/october\\_symposium/symposium\\_note\\_fr.pdf](http://www.ilo.org/public/french/dialogue/actemp/conf/2007/october_symposium/symposium_note_fr.pdf)

# L'éducation ouvrière au XXI<sup>e</sup> siècle

Du 8 au 12 octobre 2007, plus de 150 représentants syndicaux de 45 pays se sont rencontrés au siège de l'OIT à Genève pour débattre des moyens de renforcer les capacités des syndicats à influencer les politiques socio-économiques et les stratégies de développement. Les activités de formation des syndicats sont au cœur des efforts d'adaptation aux changements rapides du monde du travail provoqués par la mondialisation.



© M. Crozet/BIT

Le Colloque international des travailleurs sur le rôle des syndicats dans l'éducation ouvrière avait pour but d'évaluer les activités éducatives des travailleurs et d'identifier leurs besoins aux niveaux national, régional et international. Au côté des expériences, des leçons qui en ont été tirées et des pistes d'avenir, les délégués ont également étudié le rôle de l'éducation ouvrière dans la mise en œuvre de l'Agenda de l'OIT pour le travail décent.

La réunion a développé des stratégies pour construire et renforcer les capacités des syndicats, y compris en revoyant le rôle que peuvent jouer les centres d'éducation des travailleurs, ainsi que les nouvelles techniques et méthodes utilisées pour dispenser cet enseignement.

Chaque année, partout dans le monde, l'éducation ouvrière forme des centaines de milliers de syndicalistes aux bases et aux techniques de négociation collective, de recrutement syndical et de méthodes organisationnelles, aux questions de sécurité et de santé au travail, aux droits du travail, à l'égalité, etc. Dans de nombreux pays, cela va bien au-delà des préoccupations relatives au lieu de travail et est lié au rôle des syndicats dans notre société, du renforcement de la démocratie et du combat pour la justice sociale et l'environnement. L'éducation ouvrière est au cœur de la promotion du travail décent. Les participants au colloque ont exhorté les gouvernements à «pleinement respecter et promouvoir les droits fondamentaux des travailleurs et en particulier la liberté d'association et la négociation collective comme moyens d'assurer une éducation ouvrière et leur rôle fondamental dans le développement des Programmes par pays de promotion du travail décent».

Aujourd'hui, les organisations syndicales et leurs programmes de formation doivent prendre en compte les effets de la mondialisation économique, la demande de travail décent, la lutte contre la propagation du VIH/Sida et les discriminations touchant les personnes séropositives, les changements climatiques, les migrations et l'expansion de l'économie informelle. Elles doivent préparer les représentants des travailleurs à prendre leurs responsabilités dans des négociations complexes: processus d'intégration économique, programmes stratégiques de réduction de la pauvreté, «flexicurité» et conseils d'administration des entreprises multinationales.

En constante évolution, l'éducation ouvrière a élargi son spectre d'action au cours des dernières années et établi des passerelles avec tous les niveaux du système éducatif, y compris les universités. Le Programme des activités pour les travailleurs du Centre international de formation de l'OIT à Turin n'est pas resté à la traîne. Chaque année, il forme des centaines de dirigeants syndicaux, confirmant la grande importance qu'attache l'OIT au renforcement des capacités des organisations syndicales grâce à l'éducation ouvrière.

Pour plus d'information, le Bureau des activités pour les travailleurs du BIT a produit un document de référence qui donne un aperçu de l'état de la formation syndicale dans le monde: *Le rôle des syndicats dans l'éducation ouvrière: la clé du renforcement des capacités syndicales*. Colloque international des travailleurs sur le rôle des syndicats dans l'éducation ouvrière, Genève, 8-12 octobre 2007, Bureau international du Travail, 2007.

## Une œuvre pionnière remporte le **Prix ressources humaines 2007** de l'Institut Manpower pour l'emploi

Le Prix ressources humaines 2007 a été décerné par l'Institut Manpower pour l'emploi (IME) à Peter Auer, directeur de l'Unité recherches et analyses sur l'emploi au BIT, et à Bernard Gazier pour leur ouvrage *L'introuvable sécurité de l'emploi*.

La cérémonie de remise des prix s'est déroulée le 2 octobre à Paris en présence de Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier ministre et actuel sénateur de la Vienne.

Créé en 1995, le Prix ressources humaines de l'Institut est décerné à un ouvrage novateur dans le domaine des ressources humaines et du management, et qui apporte une aide réelle à la décision.

L'ouvrage récompensé envisage les réponses possibles aux peurs suscitées par la mondialisation: Que restera-t-il de nos emplois dans un proche avenir? Quels salaires et quelles conditions de travail nous offrira-t-on? A ces questions et à bien d'autres, syndicats, économistes et politiques ont accepté de fournir des réponses qui conjuguent les exigences de flexibilité du marché du travail et celles de sécurité des hommes.

Regardant au-delà des horizons nationaux, Peter Auer et Bernard Gazier introduisent davantage de clarté dans le débat sur la «flexicurité». Ils nous invitent à examiner l'évolution de la réglementation sociale du marché du travail en France, avec des garde-fous fondés sur le dialogue social, de façon à rétablir la confiance pour répondre à la mondialisation.

### GUIDE DES RESSOURCES SUR L'EMPLOI DES JEUNES



© M. Crozet/BIT

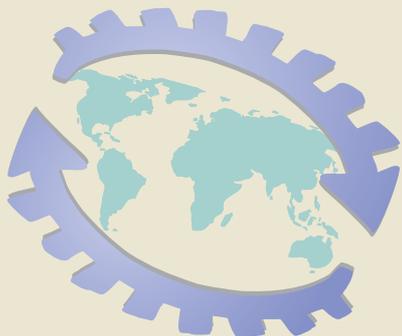
La Bibliothèque du BIT a réalisé un nouveau guide des ressources sur l'emploi des jeunes. Excellent point de départ pour quiconque entame une recherche sur l'emploi des jeunes, ce guide regroupe des liens vers les publications essentielles de l'OIT sur ce thème, les normes du travail et les données de l'OIT, ainsi que d'autres ressources ailleurs dans le monde.

*Pour plus d'informations, veuillez consulter:*

<http://www.ilo.org/public/french/support/lib/resource/subject/youth.htm>

## CHAMPS D'ACTION

ACTIVITÉS ORGANISÉES DANS LE MONDE  
ENTIER PAR L'ORGANISATION INTERNATIONALE  
DU TRAVAIL OU AVEC SON APPUI



## Mettre le travail décent au cœur des Amériques

■ A la quinzième Conférence inter-américaine des ministres du Travail de l'Organisation des Etats américains (OEA) du 11 au 13 septembre, les ministres ont adopté la Déclaration de Port of Spain 2007 «Mettre le travail décent au cœur du développement économique et social», ainsi qu'un plan d'action associé. A cette occasion, le Secrétaire général de l'OEA, M. José Miguel Insulza, et le Directeur général du BIT ont également signé un protocole d'entente pour renforcer la coopération entre l'OEA et l'OIT.

Lors de la session inaugurale, le Directeur général a esquissé la collaboration croissante entre les deux organisations fondée sur l'Agenda pour le travail décent et le rôle clé que les ministres du Travail et les organisations d'employeurs et de travailleurs ont joué dans l'adoption de l'Agenda au plus haut niveau politique. Il a poursuivi en identifiant cinq domaines d'action prioritaires pour l'avenir: trouver un équilibre entre Etat, marché et société; consolider une protection sociale plancher dans chaque contexte national au-dessous de laquelle aucun citoyen ne devrait pouvoir passer; lutter contre le chômage des jeunes et contre les emplois précaires; adop-

ter une approche proactive des changements climatiques et de l'emploi; et renforcer le dialogue social comme instrument au service de la démocratie, de la stabilité et du développement.

*Pour plus d'informations, veuillez contacter le Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Lima,*  
téléphone: +511/6150300,  
fax: +511/6150400,  
courriel: [oit@ilo.org.pe](mailto:oit@ilo.org.pe),  
<http://www.oit.org.pe/portal/index.php>

## Promouvoir le travail décent dans le monde arabe

■ L'Organisation arabe du Travail (OAT) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) se sont mises d'accord pour renforcer leur collaboration et leur partenariat. Le 8 novembre 2007, Ahmad Mohammad Luqman, Directeur général de l'OAT, et Juan Somavia, Directeur général du BIT, ont signé un protocole d'entente renouvelant l'engagement des deux organisations à traiter les priorités sociales et d'emploi dans le monde arabe et à promouvoir le dialogue social à travers un partenariat revitalisé. La raison d'être du protocole est de faciliter et de renforcer la collaboration entre l'OIT et l'OAT sur des thèmes intéressant leurs pays membres respectifs. Le partenariat est fondé sur l'objectif commun des deux organisations de promotion de la justice sociale et du travail décent pour tous. Ce partenariat devrait déployer et consolider les efforts des deux organisations pour aider les gouvernements, les organisations d'employeurs et de tra-



vailleurs à s'engager réellement dans la promotion de l'Agenda pour le travail décent et la mise en œuvre des Programmes par pays de promotion du travail décent.

*Pour plus d'informations, veuillez contacter le Bureau régional de l'OIT pour les pays arabes,*  
téléphone: +961/1752.400,  
fax: +961/1752.405,  
courriel: [beirut@ilo.org](mailto:beirut@ilo.org)

## Le Népal ratifie la convention n° 169 de l'OIT

■ Le parlement du Népal a approuvé la ratification de la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux adoptée par l'OIT en 1989. Le Népal est donc devenu le premier pays d'Asie du Sud à ratifier cette convention et le deuxième dans toute l'Asie. La convention a été ratifiée par le parlement le 22 août et soumise formellement à l'OIT le 5 septembre 2007 par le ministre du Développement local, Dev. P. Gurung. Cette adhésion porte le nombre total de conventions de l'OIT ratifiées par le Népal à onze. Parmi elles figurent sept des huit conventions fondamentales de l'OIT (qui couvrent les questions clés de discriminations, travail des enfants, travail forcé, liberté d'association et négociation collective). L'unique norme fondamentale du travail de

l'OIT encore en suspens est la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, actuellement à l'étude pour ratification.

La convention n° 169 soutient le principe de l'autogestion et garantit le droit des peuples indigènes à être consultés et à participer aux décisions qui concernent leur propre développement. Elle garantit leur droit à une égalité de traitement et d'accès aux services publics et comprend des dispositions spécifiques pour protéger et promouvoir les cultures et les communautés des peuples indigènes et tribaux. Entre autres, elle protège leur droit à pratiquer leurs activités économiques traditionnelles, leur droit sur leurs terres et leurs ressources traditionnelles, et l'usage des langues indigènes dans l'enseignement. La convention n° 169 est le seul instrument juridique contraignant qui concerne les droits des peuples indigènes. Dans les autres pays où elle a été ratifiée, la convention a servi de cadre juridique pour des réformes constitutionnelles et juridiques menant au développement de sociétés plus équitables et plus unies. Au Guatemala, la convention n° 169 a contribué aux accords de paix qui ont mis fin à trente années de guerre civile entre les groupes indigènes et le gouvernement.

*Pour plus d'informations, veuillez contacter le Département des normes internationales du travail du BIT, téléphone: +4122/799-7155, fax: +4122/799-6771, courriel: normes@ilo.org*

## Stimuler l'emploi et la politique sociale dans le sud-est de l'Europe

■ Le 26 octobre, des représentants de haut niveau des gouvernements,

des travailleurs et des employeurs de neuf pays du sud-est de l'Europe ont adopté les Conclusions du Monténégro, un accord qui place l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales. Les ministres ont reconnu la pertinence de l'Agenda de l'OIT en faveur du travail décent pour relever le défi du chômage dans leurs pays et se sont engagés à mettre en œuvre les conclusions de la 3<sup>e</sup> Conférence ministérielle sur l'emploi et la politique sociale dans le sud-est de l'Europe, organisée les 25 et 26 octobre à Budva, au Monténégro. Le manque de postes, la piètre qualité de l'emploi, le faible taux de participation au marché du travail, les taux de chômage élevés, le travail précaire et informel, en particulier chez les jeunes et les groupes les plus défavorisés, furent les principaux thèmes abordés au cours de la réunion. Les ministres ont débattu du travail accompli dans le cadre de la coopération régionale sur les politiques de l'emploi entre 2003 et 2007; ils ont donné de nouvelles orientations à cette coopération en vertu du Pacte de stabilité qui s'achèvera en 2008. La conférence a réservé un accueil favorable à l'établissement du Conseil de coopération régionale et l'a invité à prendre en charge la nouvelle phase de coopération régionale sur les politiques d'emploi et les politiques sociales. Dans leurs conclusions, les ministres ont réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre une approche intégrée en faveur du plein emploi productif, des droits au travail, de la protection sociale et du dialogue social. Ils ont aussi réclamé un soutien international pour améliorer les politiques de l'emploi et renforcer les institutions du marché du travail, y compris les partenaires sociaux.

*Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Web du Bureau régional de l'OIT à Budapest (SRO-Budapest):*

*www.ilo.org/budapest, ou contacter Edith Horváth, courriel: horvathd@ilo-ceet.hu, tél.: +361/473-2656*

## Transformer les déchets en salaires



© D. Rümann/BIT

■ «Transformer les déchets en salaires» est à la fois le but d'un projet ambitieux mené au Burkina Faso et le sujet d'un documentaire du BIT projeté lors du festival italien du Film CinemAmbiente à Turin. «Burkina Faso: Protéger l'environnement en tirant profit des déchets» est l'histoire d'un projet récompensé, conçu par Andrea Micconi, diplômé du Centre international de formation de l'OIT de Turin. Avec l'aide des autorités et des entreprises locales, il a fondé un centre de recyclage des déchets plastiques, autogéré, dans la capitale burkinabé. Avant l'ouverture du centre, les rues de Ouagadougou et des environs croulaient sous les déchets de sacs plastiques, de bouteilles et autres rebuts. Le centre de recyclage n'a pas seulement résolu un grave problème de pollution mais il a aussi créé une nouvelle source pérenne d'emplois et de revenus pour la population burkinabé.

*Pour plus d'informations, veuillez contacter le Centre international de formation de l'OIT à Turin, courriel: communications@itcilo.org, téléphone: +39011/693-6111, fax: +39011/6638-842, http://www.itcilo.org/*

## Faire du travail décent un objectif mondial et une réalité nationale

■ Du 18 au 20 septembre 2007, plus de 200 participants de 65 pays se sont rencontrés à Düsseldorf (Allemagne) pour discuter des aspects pratiques de la mise en œuvre des normes internationales relatives au travail décent. La conférence était organisée par l'OIT en partenariat avec les gouvernements allemand et portugais, avec l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS); l'OMS, l'Association internationale pour l'inspection au travail (AIIT) et d'autres organisations internationales, et avec le parrainage de partenaires allemands: Basi, Messe Düsseldorf, la DGUV (l'assurance accident allemande), Fraport AG, TÜV Rheinland et BAD Team Prevent. La conférence a réuni des experts de tous les coins de la planète pour relever le défi qui consiste à faire du travail décent une réalité quotidienne pour des millions de travailleurs dans le monde. L'accent a été mis sur la revitalisation des systèmes d'inspection du travail grâce à des politiques et des programmes nationaux et grâce au dialogue social. La nécessité de disposer d'une solide législation nationale en matière de sécurité et de santé et d'un dialogue social de bonne qualité entre les acteurs concernés, y compris dans les processus de production, fut également mise en relief. Pour clore la conférence, le Dr Sameera Al-Tuwaijri, directrice du Programme SafeWork du BIT, a appelé à un engagement politique plus fort pour faire du travail décent une réalité nationale, pour une meilleure culture de prévention et pour de plus vastes partenariats permettant d'étendre la portée des systèmes d'inspection du travail et celle des services de sécurité et de santé au travail.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Département SafeWork du BIT,  
téléphone.: +4122/799-8628,  
fax: +4122/799-6878,  
courriel: safework@ilo.org



© PHOTO BIT

### RELANCER L'EMPLOI GRÂCE À DES PROGRAMMES D'INFRASTRUCTURE

Le 12<sup>e</sup> Séminaire régional pour professionnels spécialisés dans la main-d'œuvre avec priorité dans la création d'emploi dans les politiques gouvernementales et investissements dans les programmes d'infrastructure s'est déroulé du 8 au 12 octobre 2007 à Durban, en Afrique du Sud, et s'est focalisé sur les questions clés du développement qui augmentent l'impact des investissements et des programmes gouvernementaux sur la création d'emploi.

Le 12<sup>e</sup> Séminaire régional a donné l'occasion de relier les engagements en termes de développement et de politique dans les domaines de l'emploi, des investissements et des infrastructures avec trois secteurs d'action concrète. Il s'agit premièrement d'évaluer l'impact des politiques d'investissement et des programmes gouvernementaux sur la création d'emploi. Deuxièmement, il convient de conjuguer protection sociale, garantie d'un revenu minimum et création d'emploi grâce au développement d'infrastructures de qualité et à fort rendement. Enfin, il s'agit de renforcer le rôle du secteur privé dans la création d'emploi, à la fois par le développement de petites entreprises locales et par l'intégration de la création d'emploi dans les stratégies économiques et financières des entreprises émettrices ou destinataires des investissements étrangers directs.

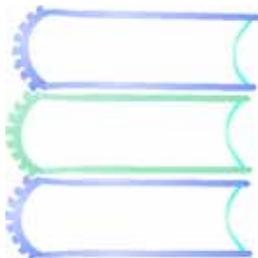
Le Séminaire régional, qui se tient tous les deux ans, réunit des professionnels, concepteurs, dirigeants politiques, chercheurs, partenaires de financement et de

développement – et tous ceux qui sont parties prenantes au développement des infrastructures en Afrique et au-delà. Ils évoquent l'évolution de la situation, partagent leurs expériences et leurs idées sur l'application d'approches à haute intensité de main-d'œuvre dans la production des infrastructures de base. Le 12<sup>e</sup> Séminaire régional a attiré plus de 450 délégués venus de 27 pays.

Parallèlement au séminaire, les ministres du Travail et des Travaux publics de 12 pays – Afrique du Sud, Angola, Botswana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe – se sont réunis. Ils ont passé au crible et discuté du potentiel des infrastructures et des activités de service dans la création de possibilités d'emploi décent et productif, de leur impact sur la réduction de la pauvreté, la cohésion sociale et la stabilité politique. A l'issue de la réunion, les ministres ont publié un communiqué dans lequel ils réaffirment leur engagement et leur soutien pour optimiser la création d'emploi grâce à la fourniture des infrastructures essentielles et de prestations de services.

Pour plus d'informations, veuillez consulter: <http://www.ilo.org/public/english/employment/recon/eiip/news/durban.htm> ou contacter le Service des investissements à haute intensité de main-d'œuvre du BIT,  
tél.: +4122/799-6546,  
fax: +4122/799-8422,  
courriel: eiip@ilo.org

## MÉDIATHÈQUE



■ **Microfinance and public policy: Outreach, performance and efficiency (Microfinance et politiques publiques: Portée, performance et efficacité)**

Édité par Bernd Balkenhol

ISBN 978-92-2-119347-0. BIT,

Genève, 2007. Copublié par Palgrave MacMillan. US\$ 90; UK£ 55; 80 euros; 115 CHF

Cet ouvrage contribue de façon intéressante au débat sur la performance et la viabilité de la microfinance. Il examine la question de l'efficacité de l'intermédiation financière. Et s'interroge notamment sur la façon dont celle-ci est mesurée et sur la manière dont les politiques publiques peuvent stimuler la création de bénéficiaires. D'après ce livre, les politiques publiques doivent avant tout viser l'efficacité, en combinant de diverses façons possibles la performance financière et l'impact social.



■ **Trade Union Responses to Globalization: A review by the Global Union Research Network (Les syndicats face à la mondialisation: une revue du Réseau de recherche Global Unions)**

Verena Schmidt (resp. de publ.)

ISBN 978-92-2-119860-4. BIT, Genève, 2007. US\$ 24.95; UK£ 14.95; 20 euros; 30 CHF

Ce livre rassemble des études de certains parmi les principaux experts nationaux et internationaux appartenant au Réseau de recherche pour le mouvement syndical international. Il fournit une précieuse vue d'ensemble de la façon dont les syndicats s'organisent à travers le monde face à la mondialisation.



■ **Le droit des personnes handicapées au travail décent**

Arthur O'Reilly

ISBN 978-92-2-120144-1. BIT, Genève, 2007. US\$ 22.95; UK£ 12.95; 20 euros; 30 CHF

Le rapport offre une vue d'ensemble des principaux instruments juridiques et initiatives politiques au niveau international qui présentent un intérêt pour la défense des droits des personnes handicapées souhaitant travailler. Il ana-

lyse les différentes options d'emploi pour les personnes handicapées: emploi ouvert et compétitif, emploi protégé, emploi assisté ou entreprises sociales. Il examine les tendances dans chacune de ces catégories et met en lumière les principaux problèmes rencontrés dans chaque cas.

Par ailleurs, le rapport contient une liste de définitions de termes clés très utile, et propose un agenda pour l'action visant à accompagner la mise en place de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies, 2006, ainsi que ses dispositions en matière de travail et d'emploi.



■ **ABC des droits des travailleuses et de l'égalité entre hommes et femmes**

Deuxième édition

ISBN 978-92-2-119622-8. BIT, Genève, 2007. US\$ 22.95; UK£ 12.95; 20 euros; 30 CHF

Se basant sur les conventions et les recommandations de l'OIT, cette nouvelle version révisée et complétée de l'*ABC des droits des travailleuses et de l'égalité entre hommes et femmes* confronte les obligations des Etats et des employeurs aux droits des travailleurs en matière d'égalité homme/femme dans le monde. Les travailleurs sont souvent désinformés sur leurs droits découlant de ces normes – ce qui est de plus en plus perçu comme un obstacle majeur à leur application réelle.

Grâce à son format particulièrement adapté, ce guide est un outil essentiel de sensibilisation et d'éducation juridique aux questions de parité homme/femme.



■ **Annuaire des statistiques du travail, 2007 (66<sup>e</sup> édition) vol. 1.**

Séries chronologiques

ISSN 0084-3857, BIT, Genève, 2007. 290 CHF; US\$ 235; UK£ 140; 195 euros

Trilingue: anglais/français/espagnol

Depuis sa première parution en 1935-36, l'*Annuaire des statistiques du travail* est devenu l'ouvrage statistique de référence des questions du travail. Il réunit, de façon systématique, un vaste ensemble de données provenant de multiples sources officielles de près de 190 pays.

Cette nouvelle édition contient 31 tableaux correspondant aux neuf grands chapitres suivants: la population active, l'emploi, le chômage, la durée du travail, les salaires, le coût de la main-d'œuvre, le prix à la consommation, les lésions professionnelles, les grèves et le lock-out.

Vol. 2. Profils des pays

ISSN 0084-3857. BIT, Genève, 2007. 290 CHF; US\$ 235; UK£ 140; 195 euros

Trilingue: anglais/français/espagnol

*Annuaire des statistiques du travail: Profils des pays* présente les dernières statistiques disponibles sous un nouveau format (sans séries chronologiques) sur la population active, l'emploi, le chômage, la durée du travail, les salaires, le coût de la main-d'œuvre, le prix à la consommation, les lésions professionnelles, les grèves et le lock-out pour plus de 190 pays, zones et territoires. Il inclut également des estimations mondiales et régionales sur la population active, l'emploi et le chômage.



■ **Salaires et durée du travail par profession et prix de détail de produits alimentaires 2008: Statistiques de l'Enquête d'octobre du BIT**

ISSN 1020-0134. BIT, Genève, 2007. 85 CHF; US\$ 70; UK£ 40; 55 euros

Périodicité annuelle

Trilingue: français/anglais/espagnol

Référence essentielle pour tous ceux qui s'intéressent aux conditions de travail et de vie, cette publication trilingue contient des données détaillées sur les salaires, la durée du travail et les prix de produits alimentaires. Cette publication annuelle présente des données qui recouvrent 159 professions de 49 branches d'activité et 93 produits alimentaires – elle constitue une base de données statistique indispensable pour les comparaisons internationales sur les salaires, la durée du travail et les prix.



■ **Les indicateurs clés du marché du travail (ICMT)**

5<sup>e</sup> édition

ISBN 978-92-2-120125-0. BIT, Genève, 2007. US\$200; £135; 180 euros; 275 CHF. Contient un CD-ROM interactif trilingue anglais/français/espagnol

Cet important outil de référence a recueilli une somme considérable d'informations à partir de banques de données internationales et de sources statistiques régionales et nationales. Il fournit des données concernant plus de 200 pays pour les années 1980 et toutes les années ultérieures disponibles. Le logiciel utilise des statistiques concernant la main-d'œuvre, l'emploi, le sous-emploi, la réussite scolaire des enfants qui travaillent, les salaires et la rémunération, la productivité et les coûts de main-d'œuvre, les élasticités de l'emploi, ainsi que la pauvreté en tant qu'indicateurs du marché, et permet aux utilisateurs d'accéder aux informations disponibles les plus récentes.

Cet important outil de référence a recueilli une somme considérable d'informations à partir de banques de données internationales et de sources statistiques régionales et nationales. Il fournit des données concernant plus de 200 pays pour les années 1980 et toutes les années ultérieures disponibles. Le logiciel utilise des statistiques concernant la main-d'œuvre, l'emploi, le sous-emploi, la réussite scolaire des enfants qui travaillent, les salaires et la rémunération, la productivité et les coûts de main-d'œuvre, les élasticités de l'emploi, ainsi que la pauvreté en tant qu'indicateurs du marché, et permet aux utilisateurs d'accéder aux informations disponibles les plus récentes.

Cette 5<sup>e</sup> édition de l'ICMT comprend également un CD-ROM interactif qui permet une recherche simple et rapide des informations.



### ■ L'évolution du droit du travail: évaluation et comparaison des régimes réglementaires

En utilisant de nouvelles bases de données qui permettent de mesurer les évolutions juridiques dans le temps, Simon Deakin, Priya Lele et Mathias Siems présentent des données sur l'évolution de la législation du travail en Allemagne, aux Etats-Unis, en France, en Inde et au Royaume-Uni. Leur étude permet de mieux comprendre l'affirmation voulant que la «source juridique» ait une influence sur le contenu des régimes de droit du travail. Si l'on constate quelques divergences au niveau global entre les pays de *common law* et ceux de droit civil, la réalité est en revanche beaucoup plus complexe dès que l'on procède à une analyse plus fine sur certains domaines précis du droit du travail. Les auteurs examinent l'importance potentielle de cette approche d'évaluation du droit relativement nouvelle, afin de comprendre les forces qui sous-tendent l'évolution de la législation du travail.

### ■ Les nouveaux marchés du travail: monopsonie et faiblesse syndicale

Comment se fait-il que partout dans le monde les employeurs connaissent des pénuries de main-d'œuvre de plus en plus graves dans une économie mondialisée? Pourquoi les salaires n'augmentent-ils pas dans les économies en expansion? Selon Erickson et Daniel J. B. Mitchell, le déclin du pouvoir syndical a per-

mis aux employeurs d'avoir la haute main sur la détermination des salaires et des conditions de travail, sur un marché du travail monopsonistique. Ils rejettent le modèle de la concurrence parfaite, avec ajustement de l'offre et de la demande, et considèrent que, loin d'être une curiosité pédagogique, celui du monopsonne, avec inégalité du rapport de forces, se généralise. Il faut rétablir la capacité d'expression des salariés pour que les bons résultats macro-économiques ne s'accompagnent d'effets pernicieux, comme les inégalités salariales ou l'affaiblissement des droits des travailleurs.

### ■ Le droit au travail: coupler droits de l'homme et politique de l'emploi

Dans cet article, Guy Mundlak met en avant diverses raisons de distinguer le droit au travail des autres droits de l'homme et souligne le dilemme possible entre ce droit et la réglementation du marché du travail. Il compare deux approches de ces préoccupations, l'une dans la sphère des droits de l'homme – l'Observation générale sur le droit au travail du Comité des droits économiques, sociaux et culturels –, l'autre dans la sphère de la politique de l'emploi – la stratégie européenne pour l'emploi –, qui peuvent se compléter dans la construction d'un système institutionnel dont le droit au travail serait la norme supérieure.

### ■ L'intermittence du travail des enfants: quelles conséquences sur les estimations?

Partant de données longitudinales sur les grandes agglomérations brésiliennes, Deborah Levison, Jasper Hoek, David Lam et Suzanne Duryea suivent les situations d'emploi de milliers d'enfants de 10 à 16 ans, sur quatre mois consécutifs dans les années 1980 et 1990. La proportion d'enfants ayant travaillé au cours d'au moins l'un des quatre mois est nettement supérieure à celle qu'indiquent les observations menées sur un seul mois dans l'année. Les auteurs calculent donc un multiplicateur à appliquer aux estimations fondées sur un seul mois

pour tenir compte de l'écart constaté. Ils concluent que l'intermittence est une caractéristique essentielle du travail des enfants, qui doit être prise en compte pour évaluer convenablement son ampleur et identifier les enfants qui y sont soumis.

### ■ Les modèles européens de l'emploi soumis à des pressions vers le changement

Les «modèles nationaux de l'emploi» comprennent toutes les institutions qui, dans un pays, déterminent l'offre, la demande et l'utilisation de la main-d'œuvre. Partant d'une étude des typologies de ces modèles, cet article examine leur fonctionnement et leur capacité de résister aux pressions visant à les faire changer. La comparaison porte sur le maintien de conditions de travail décentes face à la déréglementation des marchés des produits et à l'augmentation du taux d'activité des femmes et des travailleurs âgés. Gerhard Bosch, Jill Rubery et Steffen Lehndorff concluent sur la difficulté pour les Etats-nations européens de réformer de l'intérieur leurs modèles nationaux de l'emploi et plaident pour une intégration des politiques à l'échelle européenne.

### ■ Informalité, Etat et contrat social en Amérique latine: étude préliminaire

Selon Jaime Saavedra et Mariano Tommasi, l'informalité en Amérique latine reflète le dysfonctionnement des interactions entre les individus et l'Etat, ainsi que les lacunes de celui-ci en matière de redistribution et de biens et services collectifs. Il en résulte de faibles taux de contribution et de couverture pour la sécurité sociale; un non-respect des réglementations fiscales, sociales et économiques; de faibles niveaux de recouvrement fiscal, d'application de la loi et de confiance dans l'Etat. Pour ces pays, tout le défi est de forger des contrats sociaux intégrateurs, fondés sur des consensus réalistes, compte tenu du cadre institutionnel et des normes sociales de chacun.

# Revue internationale du Travail International Labour Review Revista Internacional del Trabajo

## Rédaction

Patrick Bollé (*Edition française*)

Mark Lansky (*Edition anglaise/Rédacteur principal*)

Luis Lázaro Martínez (*Edition espagnole*)

## Comité de rédaction

Adrián Goldin (*Université de San Andrés, Buenos Aires*)

Paul Osterman (*M.I.T Sloan School of Management, Cambridge, Etats-Unis*)

Trilok Singh Papola (*Institut du développement industriel, New Delhi, Président de la Société indienne d'économie du travail*)

Gerry Rodgers (*Institut international d'études sociales, Genève*)

Raymond Torres (*Institut international d'études sociales, Genève*)



- ▶ Recherches **multidisciplinaires** sur les marchés et l'économie du travail
- ▶ **Rigueur** et exigence des travaux publics après évaluation
- ▶ **Audience mondiale**: chercheurs, universitaires, décideurs publics, ONG
- ▶ Lectorat **international**: édition en anglais, espagnol et français
- ▶ **Publiée** depuis 1921 par le BIT et aujourd'hui supervisée par d'éminents universitaires indépendants

## Pour en savoir plus:

**Edition française:** [www.blackwellpublishing.com/ritf](http://www.blackwellpublishing.com/ritf)

**Edition anglaise:** [www.blackwellpublishing.com/ilr](http://www.blackwellpublishing.com/ilr)

**Edition espagnole:** [www.blackwellpublishing.com/rite](http://www.blackwellpublishing.com/rite)